

Willetts (Peter) *Non-Governmental Organizations in World Politics. The Construction of Global Governance.*
Abington, Routledge, 2011 (Global Institutions Series).
XXIV + 194 p. Bibliogr. Index

Philippe Ryfman

DANS **REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE** 2012/4 Vol. 62 , PAGES XIV À XIV
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 0035-2950

ISBN 9782724632606

DOI 10.3917/rfsp.624.0692n

Date de mise en ligne : 12/10/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2012-4-page-XIV?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Dézé (Alexandre) - *Le Front national : à la conquête du pouvoir* ? Préface de Nonna Mayer. - Paris, Armand Colin, 2012 (Éléments de réponse). 192 p. Bibliogr.

Auteur de plusieurs travaux sur l'extrême droite, Alexandre Dézé se penche dans son dernier ouvrage sur l'histoire du Front national à partir des « outils ordinaires de la recherche » (p. 23) proposés par la science politique. Une idée certes évidente, mais qui n'avait étonnamment pas été appliquée jusqu'ici et qui vient donc opportunément combler un manque dans la littérature scientifique sur le FN. Trois axes méthodologiques structurent ainsi son étude. Le premier, qui se réfère au « registre économique » (p. 24) tel que conceptualisé par Daniel Gaxie ou Michel Offerlé, appréhende le FN par le prisme des profits escomptés par ses agents. Le second envisage le parti comme une « organisation » dans laquelle s'opèrent des relations de coopération et de concurrence entre les acteurs pour imposer leur propre définition du parti et en contrôler les ressources. Le troisième enfin se focalise sur l'idéologie du FN envisagée, selon la propre terminologie frontiste, comme un « système d'explication du monde ainsi qu'une doctrine pour l'action ». Évacuant d'entrée de s'intéresser aux contextes tant politique que social susceptibles d'avoir favorisé l'émergence du FN, A. Dézé prend le parti de se focaliser sur la manière dont ce parti s'est trouvé confronté, depuis sa création, à une tension entre l'adaptation au système politique et la contestation de ce système, ce qui en constitue *in fine* la singularité. Cette analyse s'appuie empiriquement sur les discours, *interviews* et écrits des principaux responsables de l'organisation, sur des entretiens effectués par l'auteur (dont on regrettera qu'ils soient sous-exploités ici) ainsi que sur l'iconographie frontiste à travers les affiches du mouvement dont l'exposition et l'analyse constituent une des originalités indéniables de l'ouvrage.

L'auteur distingue cinq phases, correspondant à autant de chapitres, dans l'histoire du Front national au cours desquelles se pose de façon distincte, mais non moins récurrente, cette

oscillation entre l'adaptation au système pluraliste et sa contestation. On la retrouve ainsi dès les prodromes du mouvement à la fin des années 1960 jusqu'à la première année de son existence en 1973. En créant le FN, les responsables du groupuscule néofasciste Ordre nouveau ont pour objectif d'en faire une vitrine électorale susceptible de leur offrir une notabilisation, d'attirer des cadres extérieurs tout en assignant à leur mouvement originel, qui continue d'exister en parallèle, la définition d'une doctrine radicale contestataire. Leur modèle d'alors est le *Movimento sociale italiano* dont ils copient la stratégie et l'iconographie (sigles, affiches).

La seconde phase, sans doute la moins étudiée par la science politique, s'étend du début des années 1970 jusqu'au début des années 1980. Incapable de se lancer dans la compétition électorale, le FN, dont la présidence a été confiée à Jean-Marie Le Pen en raison de son expérience politique et son profil « modéré » au sein du camp nationaliste, ne survit que grâce à la préservation de sa base militante. Aussi est-il amené à radicaliser son discours afin de retenir ceux de ses membres tentés par des mouvements concurrents dans la mouvance extrême droitière. La mort de François Duprat, chef de file des nationalistes révolutionnaires, en 1978, entraîne la marginalisation progressive de ces derniers au sein de l'organisation frontiste, leur image sulfureuse portant atteinte à la stratégie électorale de Le Pen qui s'empresse d'intégrer d'autres mouvements (solidaristes, catholiques intégristes) à même d'appuyer ses desseins électoraux.

La troisième phase est celle des premiers succès électoraux, qui va de 1983 jusqu'en 1990. A. Dézé s'intéresse particulièrement à la première entreprise de modernisation entamée par le FN afin de séduire l'électorat le plus large possible : recrutement de cadres compétents, constitution d'un conseil scientifique à même d'atténuer son image sulfureuse, intégration du *marketing* politique dans la communication, « présidentialisation » du chef, changement de nom le temps d'une élection. Pour autant, le FN s'évertue à décliner plus que jamais ses fondamentaux idéologiques, immigration et insécurité, qui le distinguent dans le champ politique, tandis que les provocations du chef, assorties de références implicites aux fondamentaux historiques de l'extrême droite, permettent d'envoyer des signaux aux franges radicales qui continuent de peser malgré tout au sein du parti. Cette période

faite sur le plan électoral (élection de députés aux assemblées nationale et européenne, d'élus dans les collectivités locales), permet au FN d'expérimenter avec succès sa double stratégie de démarcation et d'adaptation au système politique.

Dans la quatrième phase, qui couvre les années 1990, A. Dézé décrypte subtilement par le prisme de son triptyque méthodologique la divergence stratégique ayant opposé Mégret à Le Pen. Alors que le premier, qui a rejoint le parti frontiste au milieu des années 1980, met toute son énergie à en faire une entreprise adaptée à la conquête du pouvoir, le second tend à se refermer sur la pureté doctrinale, ne serait-ce que pour éviter sa propre marginalisation au sein de l'appareil et dans le même temps se garder d'une droite qui hésite de moins en moins à le concurrencer sur ses thématiques fétiches. Il reste que l'accroissement d'élus locaux contribue à amoindrir l'omnipotence du chef qui, bien que considéré comme une ressource essentielle du mouvement, se met son propre camp à dos suite à ses outrances. Tout à sa stratégie d'alliance avec la droite, Mégret apparaît ainsi comme l'artisan de la normalisation du Front national. Autant de divergences de stratégie et d'ambition qui aboutiront à la scission et à l'épuration des mégrétistes.

Dans la dernière phase enfin, A. Dézé se penche sur la période allant de l'après-scission à la stratégie actuelle de Marine Le Pen. Son travail de distance analytique sur les quarante années d'histoire frontiste lui permet de montrer de façon convaincante que l'actuelle stratégie de normalisation de la nouvelle présidente et les tensions internes qu'elle suscite ne sont finalement pas nouvelles et que la diabolisation est une ressource suffisamment centrale pour ne pas être évacuée aussi facilement. L'intégration de nouveaux soutiens médiatiques et moins sulfureux, avantageusement rétribués en interne, la constitution d'un *think tank*, la perspective de changer le nom du parti, l'éloignement de quelques radicaux emblématiques tout en maintenant les fondamentaux programmatiques, ne sont que les éléments d'une trame sans cesse recommencée depuis quarante ans.

L'ouvrage d'A. Dézé, bien que synthétique, s'avère à ce niveau non seulement central au regard de la connaissance historique d'un parti comme le FN, mais également des évolutions du

champ politique qui pourrait se reconfigurer dans les prochaines années sous l'impulsion du renforcement de la droite extrême.

Sylvain Crépon -

Université Paris-Ouest-Nanterre, Sophiapol

Crépon (Sylvain) - Enquête au cœur du nouveau

Front national. - Paris,

Nouveau Monde Éditions, 2012. 304 p.

Chercheur associé au laboratoire Sophiapol de l'Université Paris-Ouest Nanterre, Sylvain Crépon compte aujourd'hui parmi les meilleurs spécialistes du Front national. Auteur en 2006 d'un ouvrage important sur les jeunes militants du FN¹, il nous livre dans ce nouvel opus les résultats d'une enquête tout aussi décisive sur l'évolution et la réalité de l'organisation frontiste depuis que Marine Le Pen en a été élue à la présidence, en janvier 2011. Cette publication arrive donc à point nommé pour éclairer le débat, devenu récurrent depuis quelques mois, autour de la « nouveauté » du Front national « mariniste ». Pour prendre la mesure des « différences » et des « continuités » avec le parti « lepéniste », l'auteur a mené un travail d'investigation approfondi. Enquêtant pendant onze mois, entre janvier et novembre 2011, il a réalisé une cinquantaine d'entretiens, participé à des *meetings*, assisté à des réunions internes, suivi les militants dans des séances de tractage mais aussi partagé des moments plus informels de la sociabilité frontiste (repas, pots). De cette longue immersion, il ressort un livre riche de nombreux apports.

Le premier de ces apports réside dans l'analyse de la genèse du Front national mariniste, dont l'auteur situe l'origine à la fin des années 1990. S. Crépon insiste notamment sur l'importance du double renouvellement générationnel et doctrinal qui s'opère plus particulièrement à cette époque au sein du FNJ, l'organisation de jeunesse du FN par laquelle vont transiter nombre de futurs proches collaborateurs de Marine Le Pen (comme Louis Alliot ou Guillaume Vouzellaud). La « structure jeune » du FN aurait ainsi joué *a posteriori* un rôle clé non seulement dans la socialisation de plusieurs des cadres actuels du parti mais aussi dans la définition des orientations thématiques qui sont désormais défendues par Marine Le

1. Sylvain Crépon, *La nouvelle extrême droite. Enquête sur les jeunes militants du Front national*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Pen : dénonciation du capitalisme, souci affiché pour les questions sociales, volonté d'imposer une nouvelle ligne de fracture politique entre « nationaux » et « mondialistes », discours différentialiste inspiré de la Nouvelle Droite (p. 52). Certes, Marine Le Pen n'a jamais été membre du FNJ et, jusqu'en 1998, elle se tient plutôt à distance de la politique. Mais elle n'en fréquente pas moins de manière régulière l'équipe dirigeante du FNJ ainsi que son président, Samuel Maréchal, qui est également son beau-frère. Et c'est au sein de la structure « Générations Le Pen », fondée en 1998 par Samuel Maréchal et dont Marine Le Pen devient rapidement « l'épicentre » (p. 72), que se regroupent à partir du début des années 2000 toutes celles et ceux qui entendent participer de la « dédialisation » du FN.

Cette ligne stratégique ne s'est certes pas imposée d'elle-même au FN. Comme le montre S. Crépon, et c'est là le deuxième apport de son livre, l'ascension des « marinistes » résulte d'un processus complexe où s'entremêlent plusieurs variables : l'élection présidentielle de 2002 et la mobilisation anti-FN de l'entre-deux-tours, qui agissent comme un « traumatisme » (p. 65 et suiv.) sur les jeunes cadres et semblent les convaincre de la nécessité de transformer le FN en un parti de pouvoir ; l'influence majeure de deux anciens mégrétistes, Steeve Briois et Bruno Bilde, qui défendent l'optique d'une « normalisation » du FN et contribuent à asseoir la légitimité de Marine Le Pen en orchestrant son implantation sur les terres d'Hénin-Beaumont ; la résistance des cadres historiques du parti qui, autour de Jacques Bombard, lancent sans succès une fronde anti-Marine Le Pen et finissent, pour la plupart, par quitter le Front national ; le soutien de Jean-Marie Le Pen à sa fille dans la lutte pour la succession à la présidence du FN. Il manque sans doute à cette analyse quelques éléments d'explication complémentaires : on peut par exemple penser que l'état des finances du FN, qui affiche une dette de 9 millions d'euros à la fin des années 2000, a également contribué à favoriser la réussite de Marine Le Pen et la diffusion au sein du parti de sa ligne « modernisatrice ». Mais l'examen proposé n'en reste pas moins convaincant.

Le troisième apport de ce livre réside dans la diversité des focales d'analyse adoptées par l'auteur pour saisir la réalité actuelle du phénomène frontiste. Délaissant l'échelon national, S. Crépon propose ainsi dans le troisième chapitre une analyse au « ras-du-sol partisan » en

s'intéressant au FN à Hénin-Beaumont. Les pages qu'il consacre à la restitution de ses investigations menées en septembre 2011 sont sans doute parmi les plus stimulantes de son livre. Pour tenter de comprendre ce qui fait le succès local du FN, l'auteur combine différentes approches : il remonte minutieusement le fil des trajectoires des responsables et militants frontistes locaux (souvent issus de milieux de gauche) en prenant soin de citer nombre d'extraits d'entretiens ; il décrit de manière clinique l'évolution politique, économique et sociale de la région, marquée notamment par une profonde désagrégation de la communauté ouvrière et par un rejet croissant du socialisme municipal clientélaire ; il restitue en détail l'intense travail d'implantation effectué par les représentants du FN depuis près de deux décennies et le rôle majeur de Steeve Briois, décrit comme un « homme de terrain redoutable » ayant « mis en place dans la région une machine de guerre militante » (p. 155) ; il montre comment le FN héninois s'est constitué en « sous-société » (pour reprendre l'expression ancienne de Guy Birenbaum), s'offrant ainsi comme un espace de convivialité pour des électeurs socialement démunis ; il souligne enfin comment Marine Le Pen, aidée par ses deux « lieutenants », a utilisé Hénin-Beaumont comme un « laboratoire du nouveau lepénisme » (p. 109 et suiv.), rodant sur ce terrain local le discours « national » et « social » qu'elle va déployer pendant la campagne présidentielle de 2012.

Le quatrième et dernier apport sur lequel on s'arrêtera tient à l'évaluation critique des changements qui seraient intervenus au niveau du discours, du programme et des valeurs frontistes depuis que Marine Le Pen a été élue à la présidence du FN. On a notamment beaucoup glosé sur la conversion supposée du parti aux principes de la République. Pour nombre d'observateurs et d'acteurs politiques, le FN serait ainsi devenu un « parti républicain ». Pourtant, la démonstration qu'effectue S. Crépon apparaît sans appel. D'une part, ce discours « républicain » était déjà repérable au FN dans les années 1990. Et d'autre part, si nombre de cadres frontistes s'emploient désormais – en conformité avec les orientations stratégiques de la nouvelle présidente du FN – à louer le modèle républicain de citoyenneté et à vanter les mérites de la laïcité, c'est, comme le souligne l'auteur, pour mieux déguiser un discours xénophobe qui reste bien présent. Cette même continuité caractérise

aussi bien le programme du FN (dont la préférence nationale constitue toujours la pierre angulaire) que les préoccupations des électeurs frontistes interrogés, toujours centrées sur l'immigration et l'insécurité. Certes, Marine Le Pen défend sans doute une conception plus libérale des mœurs que par le passé au Front national – point qui fait l'objet d'un examen attentif dans le cinquième et dernier chapitre du livre. Mais ses prises de position ne sont pas unanimement partagées en interne et elles demeurent en outre pour le moins ambiguës (on se souvient ainsi de ses déclarations en avril 2012, où elle prônait le déremboursement de ce qu'elle nommait alors les « avortements de confort » !). Par ailleurs, S. Crépon montre habilement que la progression des valeurs féministes au FN ou la tolérance accrue à l'égard de l'homosexualité s'ancrent paradoxalement sur des ressorts xénophobes. L'auteur parle ainsi à juste titre d'un « national-féminisme », érigé par les frontistes en une sorte de contre-modèle de la façon dont l'islam concevrait, selon eux, la place de la femme dans la société et qu'ils jugent tout à la fois rétrograde et incompatible avec la culture démocratique occidentale. De même, si nombre de militants ou de cadres frontistes se montrent apparemment davantage favorables à la présence d'homosexuels dans leurs rangs, c'est parce qu'ils seraient victimes, toujours selon eux, de l'agressivité homophobe des musulmans de certains quartiers populaires (p. 260 et suiv.). Pourtant, aucun des « homosexuels frontistes » que S. Crépon a rencontrés n'a déclaré avoir été « victime d'agression, de propos homophobes ou d'une stigmatisation quelconque de la part de musulmans », et les raisons qui les ont encouragés à rejoindre le FN apparaissent sensiblement identiques à celles des autres militants (p. 266). Par ailleurs, comme le rappelle l'auteur, le Front national demeure bien intransigeant sur l'avancée des droits des homosexuels (p. 275).

En définitive, on l'aura compris, le Front national de Marine Le Pen est donc loin d'être un « nouveau » parti, même si les apparences n'ont sans doute jamais été aussi trompeuses.

Alexandre Dézé –

Université de Montpellier I, CEPEL

Ikenberry (G. John) – *Liberal Leviathan. The Origins, Crisis, and Transformation of the American World Order.* – Princeton, Princeton University Press, 2011.

XX + 372 p. Index.

« L'oiseau de Minerve ne s'élève qu'au crépuscule. Quand la philosophie vient peindre son gris sur gris, une forme de vie a vieilli. »

(Hegel)

Cette phrase s'applique assez bien à l'apologie de l'hégémonie libérale (ou du libéralisme hégémonique) des États-Unis que présente John Ikenberry sous le titre paradoxal : *Liberal Leviathan*. On pense aussi au jugement de Hegel sur *La République* de Platon, où il voit une peinture idéalisée de la cité grecque au moment où celle-ci était mise en cause par le commerce et l'individualisme naissants, auxquels Platon s'opposait en les considérant comme des signes de décadence et de corruption. De même, *Liberal Leviathan* est tout entier nourri par la nostalgie de l'âge d'or des années d'après-guerre, qu'Ikenberry avait étudié dans un précédent et excellent ouvrage : *After Victory : Institutions, Strategic Restraint and the Rebuilding of Order after Major Wars*¹. Il s'agit de la manière en effet extraordinaire, dont, à partir de 1945, les États-Unis ont entrepris et mené à bien un ensemble d'initiatives politiques et institutionnelles qui ont permis le relèvement et l'organisation de l'Occident, de l'ONU à l'OTAN, de la conférence monétaire de Bretton Woods au Plan Marshall, de l'encouragement à la coopération entre Européens comme condition de l'aide, au soutien actif à l'intégration européenne, au relèvement et à la démocratisation des anciens adversaires, Allemagne et Japon, et à l'endiguement de l'Union soviétique. Cette construction où il voit l'expression d'une hégémonie libérale fondée sur des règles et des institutions dont la puissance hégémonique ne s'excepte pas et surtout qui apporte à tous ses membres la prospérité, la liberté et la sécurité a pris, reconnaît l'auteur, un caractère exclusivement occidental, dû à la division bipolaire, malgré ses intentions et ses potentialités universalistes. Il remarque aussi que la création institutionnelle ainsi que l'organisation du multilatéralisme n'a été effective et efficace que dans les relations avec l'Europe, alors qu'en Asie les États-Unis ont

1. G. John Ikenberry, *After Victory. Institutions, Strategic Restraint, and the Rebuilding of Order after Major Wars*, Princeton, Princeton University Press, 2000.

plutôt tissé des liens bilatéraux avec des puissances rivales entre elles.

La présidence de George W. Bush apparaît à l'auteur comme une trahison de l'hégémonie libérale dans la mesure où elle a vu les États-Unis s'affranchir des règles et des institutions du libéralisme politique pour revendiquer une liberté d'action privilégiée et une supériorité permanente et incontestée. Il décrit avec beaucoup de clarté et de sévérité l'échec de cette entreprise. Mais il la considère comme destinée à céder la place à une restauration modifiée de la politique libérale antérieure, fondée sur des institutions et des règles et sur une hégémonie américaine plus discrète et moins dominatrice. La mondialisation lui paraît imposer une ouverture des économies et des sociétés et une collaboration fonctionnelle entre États dans lesquelles les nouvelles puissances émergentes lui paraissent devoir inévitablement trouver leur place parce qu'elles y auront intérêt comme les autres.

Ce résumé ne rend sans doute pas justice à un exposé clair, argumenté, riche en données et en références. Mais ces qualités ne sauraient masquer un certain sentiment d'irréalité qui s'impose au lecteur au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'époque fondatrice de l'après-guerre. Certes l'hégémonie américaine a toléré la sortie de la France de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN ou l'entrée des communistes au gouvernement. Mais à la même époque, le renversement de gouvernements légitimes en Amérique latine ou l'assassinat d'alliés encombrants comme Diem au Vietnam ressemblaient davantage à des actions impériales plutôt que libérales. Sur le plan économique même, Nixon, lors de la dévaluation du dollar ou de sa mise en flottage au début des années 1970 proclamait en privé son indifférence totale aux conséquences pour l'Europe. Surtout, les grands bouleversements des dernières décennies, les guerres et les défaites de l'Amérique en Asie, l'éclatement du consensus libéral après le Vietnam, la montée, à l'intérieur des États-Unis, d'une droite fondamentaliste et populiste, la croissance des inégalités, la crise du capitalisme amenant la perte de l'optimisme américain traditionnel, un sentiment de désespoir dans certains pays et de revanche dans d'autres ; tout cela

semble ne pas pénétrer l'atmosphère feutrée d'un livre qui semble en être resté au temps où la réunion des sages, diplomates washingtoniens, avocats et banquiers new-yorkais, pensait et organisait le monde.

Certes, dans un dernier chapitre d'une cinquantaine de pages sur 372 au total, J. Ikenberry se pose la question des solutions de rechange à l'ordre libéral et américain. Il prend en considération certaines des critiques, notamment sur la tension entre les dimensions nationale et mondiale inhérentes au libéralisme, et des perspectives, ouvertes dès 1995 par Stanley Hoffmann dans son remarquable article dans *Foreign Policy* : « The Crisis of Liberal Internationalism »¹. Mais il n'examine brièvement, pour la rejeter, que l'hypothèse d'un ordre monopolaire. Il néglige celle, risquée par S. Hoffmann, d'un monde international chaotique et contradictoire. On pense à l'observation d'un autre grand internationaliste libéral, Raymond Aron, à propos d'un homme politique français également libéral : « Giscard d'Estaing ne sait pas que l'histoire est tragique ».

Pierre Hassner -
Sciences Po Paris, CERI

Hale (Thomas), Held (David), eds - *Handbook of Transnational Governance. Institutions and Innovations*. - Cambridge, Polity Press, 2011. 412 p.

Dans cet ouvrage, David Held et ses collaborateurs poursuivent leur exploration des acteurs, des mécanismes et des transformations de la gouvernance globale². Dirigé avec Thomas Hale, ce nouveau volume regroupe cinquante et une contributions qui sont autant de notices précises et informées sur de nombreux dispositifs de coopération caractéristiques d'une « gouvernance transnationale ». Le périmètre de cette coopération n'est pas toujours très précis. Il n'exclut pas nécessairement l'interétatique (une place est faite au G20) ni les organisations intergouvernementales (présentes dans plusieurs arrangements, voire à l'initiative de certains d'entre eux : le Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Pacte mondial des Nations unies, le Codex Alimentarius, les Lignes

1. Stanley Hoffmann, « The Crisis of Liberal Internationalism », *Foreign Policy*, 98, 1995, p. 159-177.

2. Parmi quelques titres, voir Anthony Barnett, David Held, Caspar Henderson (eds), *Debating Globalization*, Cambridge, Polity Press, 2007 ; David Held, Anthony McGrew (eds), *Governing Globalization*, Cambridge, Polity Press, 2005 ; et *The Global Transformations Reader*, Cambridge, Polity Press, 2^e éd., 2003.

de conduite de l'OCDE à l'attention des firmes multinationales, le Panel d'inspection de la Banque mondiale, etc.). En réalité, bien que les auteurs soulignent l'importance des innovations relevant d'acteurs privés non étatiques (secteurs industriels, Fondations, ONG), l'ouvrage, dans son ensemble, témoigne surtout de l'interpénétration très fréquente des initiatives publiques et privées dans l'action collective transfrontière. Si l'on note une tendance à la « privatisation » dans ces nouvelles combinaisons d'acteurs étatiques et non étatiques, ce n'est pas parce que les premiers ont disparu, mais parce qu'ils n'ont plus nécessairement de place prépondérante et qu'ils se rangent, avec d'autres, parmi les « parties prenantes » (*stakeholders*) de ces dispositifs. Telle est la tendance majeure de cette « gouvernance transnationale » associée à des formes nouvelles de contrôle qui passent moins par des sanctions *stricto sensu* que par des modes volontaires de régulation, telles que des recommandations, le respect de « bonnes pratiques » ou l'affichage d'un principe de « transparence » (Pacte mondial des Nations unies, Carbon Disclosure Project, Global Reporting Initiative, Initiative pour la transparence dans les industries extractives, etc.).

Les innovations institutionnelles répertoriées par l'ouvrage sont classées en cinq catégories : réseaux transgouvernementaux, organismes d'arbitrage, initiatives multipartites, régulations volontaires, mécanismes financiers. Ce découpage à vertu pédagogique importe sans doute moins que les dynamiques ayant présidé à la prolifération de cet ensemble complexe d'organisations, d'associations et de réseaux. En croisant plusieurs approches théoriques (fonctionnalisme, institutionnalisme, constructivisme), T. Hale et D. Held suggèrent de se pencher simultanément sur les fonctions d'adaptation des dispositifs à des besoins nouveaux, sur le rôle créateur de la compétition des intérêts, sur l'influence du changement des idées et des croyances ou encore sur l'apprentissage des acteurs et la diffusion des normes. Une référence est faite à la nécessité de ne pas négliger la dimension historique des phénomènes observés, mais les indications fournies sur ce point sont un peu courtes et l'historicité de la « gouvernance transnationale » mériterait sans doute un programme de recherche plus approfondi.

Ce vaste panorama de multiples initiatives coopératives entre des acteurs de nature différente appartenant à des secteurs d'activité divers

bouscule l'image traditionnelle d'un multilatéralisme réduit à l'action des seules organisations intergouvernementales. À l'instar des États qui ne sont plus les seuls acteurs qui comptent sur la scène internationale, les organisations internationales « classiques » n'épuisent plus le champ de la coopération internationale : les nouveaux dispositifs de la « gouvernance transnationale » en constituent une dimension essentielle. Cédant à une orientation quelque peu prescriptive, Hale et Held estiment même que ces innovations institutionnelles sont « impératives » tant pour produire de nouveaux biens communs que pour favoriser l'apprentissage d'une « gouvernance globale ». Rien ne dit pourtant que les principaux reproches adressés aux organisations internationales « classiques » soient surmontés par ce nouveau multilatéralisme, principalement piloté par les pays du Nord et vis-à-vis duquel le contrôle public est en recul au profit des acteurs privés, des experts et du marché, en général. L'efficacité, la légitimité et la représentativité de la « gouvernance transnationale » sont encore à démontrer. Secteurs par secteurs, des réponses partielles peuvent être avancées, mais la coordination durable de l'ensemble repose sur le bon fonctionnement (entendons ici la bonne fonctionnalité politique) d'un multilatéralisme universel.

L'ouvrage nous montre que le paysage de la coopération internationale se densifie, que le multilatéralisme « classique » (celui des organisations intergouvernementales) se complexifie et que de nouvelles formes d'actions collectives transnationales le concurrencent à l'occasion. Il faudra suivre l'évolution des innovations étudiées (on regrettera, de ce point de vue, que l'idée initiale d'une base de données en ligne n'ait pas été retenue), parallèlement à celle des organisations internationales, pour saisir ce qui fera les priorités et les hiérarchies de ce nouveau multilatéralisme qui se construit sous nos yeux.

Guillaume Devin -
Sciences Po Paris, CERI

Dryzek (John S.), Norgaard (Richard B.), Schlosberg (David), eds - *The Oxford Handbook of Climate Change and Society*. - Oxford, Oxford University Press, 2011. 728 p. Index.

L'ouvrage dirigé par John S. Dryzek, Richard B. Norgaard, David Schlosberg relève de la catégorie des encyclopédies. Il réunit une

variété impressionnante de spécialistes des sciences humaines et sociales (droit, sociologie, sciences politiques, histoire, anthropologie, économie...) et ainsi, ce livre se compose-t-il de 12 chapitres regroupant 47 contributions. D'emblée, le lecteur est averti du projet de l'ouvrage : « *We offer the reader a broad-ranging collection of ways to think about one of the most difficult issues we human beings have brought upon ourselves in our short life on the planet* ».

Dès l'introduction, l'ambition affichée est de dresser un état des connaissances sur la question du réchauffement climatique et d'affirmer des pistes de discussions pour comprendre les freins sociaux contraignant sa mise sur agenda. La problématique des auteurs se décline en deux temps : En quoi le climat affecte-t-il la société ? Et comment la société est-elle capable de réagir ou de s'adapter au changement climatique ? Conçue comme une contribution scientifique à la compréhension d'un phénomène social, les auteurs développent une analyse des contraintes pesant sur la prise en compte du réchauffement climatique par les décideurs et l'opinion. Informé de cette orientation, le lecteur est invité à consulter ce livre conséquent (plus de 700 pages) en gardant en mémoire que l'analyse se centre sur les dynamiques auxquelles se heurtent les alertes savantes. En d'autres termes, les scientifiques – bien que démontrant le caractère inexorable du réchauffement climatique – feraient face à l'impossibilité d'imposer leurs diagnostics sur l'agenda politique. Ainsi, les contributions répondent chacune à cette question préalable en étudiant les effets accélérateurs de la mobilisation (notamment le soutien de la religion aux États-Unis) et les contraintes politiques, économiques, institutionnelles. Par exemple, la problématique du climat se confronte à la *doxa* économique, à savoir la résolution de tout problème par les lois du marché. Les solutions prescrites par le modèle libéral limiteraient l'inventivité des politiques dans les manières d'orienter leurs décisions. Les solutions économiques et techniques devraient infléchir les comportements (par l'augmentation des taxes qui favoriseraient des nouvelles pratiques.). Sceptiques, les auteurs placent davantage d'espoir dans le rôle des consommateurs ou dans celui d'un réveil de la société civile.

Ce genre d'ouvrage présente, du fait de son ambition d'appréhender une problématique planétaire, la faiblesse de se centrer que sur les solutions mondialisées. Ainsi, les auteurs détaillent les

moyens de renforcer les actions mondialisées (*global action*) mais restent plus généraux sur les questions de gouvernement ou d'action publique nationale. L'organisation des chapitres est ainsi la suivante : les défis, les interactions science et société, les impacts sociaux (économique, social et culturel), la sécurité des populations, la justice, les conditions de mobilisations, les réponses gouvernementales, les instruments de politiques publiques, les consommateurs, l'analyse de la gouvernance globale et la reconstruction. Chaque chapitre est constitué de plusieurs contributions documentées. Le lecteur y trouvera une riche bibliographie anglophone de référence sur chacune des questions. Cet état de l'art est indispensable actuellement lorsqu'un chercheur doit s'informer sur le réchauffement climatique. La multiplicité des contributions permet de faire un tour d'horizon des principales problématiques. Il est évident que, vu le volume de cet *Handbook*, il se placera comme un ouvrage encyclopédique dont on consultera un ou des articles sur un champ disciplinaire précis.

En revanche, cet ouvrage a mobilisé en majorité des spécialistes anglo-américains, scandinaves, et dans une moindre mesure, des allemands et indiens. Une problématique aussi mondialisée aurait peut-être méritée d'être discutée par des contributeurs venus d'horizons plus diversifiés. Y aurait-il un manque de spécialistes dans les autres parties du monde ? Ce livre – comme toute contribution académique – peut être aussi regardée comme un objet d'analyse pour la sociologie des sciences. Comment des chercheurs en sciences humaines et sociales s'emparent-ils de cette alerte venue d'autres scientifiques (météorologues du GIEC) ? Comment cet ouvrage manifeste-t-il des manières de construire le savoir scientifique ou de se positionner à l'égard des problématiques sécantes mi-militantes, mi-savantes ? En l'occurrence, un ouvrage de ce type aurait plus de difficulté à trouver sa place en France, car il serait rangé, vu l'angle d'approche des auteurs, dans la catégorie des livres « *academic-activist* ».

Le lecteur peut également s'interroger sur le manque d'analyse de la controverse scientifique, ou encore sur l'usage parfois relâché de la notion de gouvernementalité de Michel Foucault, souvent utilisée et trahie. Beaucoup d'articles s'engagent dans la voie de la résolution d'un problème pratique et perdent parfois en capacité d'analyse des dynamiques sociales. Prenons l'exemple de la religion : il est évident que les réseaux religieux

jouent un rôle de mobilisation ou encore que les croyances constituent un terreau favorable à la prise de conscience environnementale : comment une rationalité scientifique qui prévoit une catastrophe peut-elle rencontrer des croyances, parfois eschatologiques ? S'agit-il de montrer que ces deux cadres d'interprétation fonctionnent, s'alimentent même de manière autonome, ou d'analyser les conditions de possibilités qui font qu'à un moment X, une mobilisation à forte consonance religieuse puisse se réapproprier des diagnostics scientifiques, notamment aux États-Unis qui connaissent un contexte politique dans lequel science et religion sont au cœur de nombreuses polémiques ?

De manière générale, le lecteur doit s'attendre à ne pas distinguer une approche dominante comme pourrait l'être une approche de sociologie des sciences ou encore celle des politiques publiques. La pluridisciplinarité joue son rôle en invitant à chaque article le lecteur dans un univers différent de concepts ou de références empiriques. Le lien entre toutes ces approches se trouve dans le projet du livre, à savoir comprendre le manque de mobilisation globale face à une catastrophe planétaire inéluctable. Or, même admis, ce postulat peut poser question, en particulier lorsque, dès l'introduction, le monde scientifique est fortement réifié dans une opposition entre scientifiques majoritaires et « idéologues » – sous-entendu : sceptiques –, et le sociologue, le politiste, l'historien auraient attendu une analyse plus fine des réseaux qui relierait idéologues et extrême droite, ou idéologues et *leaders* de firmes multinationales. Le lecteur aurait aimé avoir plus de précision sur la politisation de certains scientifiques qui passent d'une arène scientifique à une arène politique en tant qu'experts. L'incertitude, l'analyse des probabilités sont peu explorées en soi. Effectivement, l'incertitude scientifique a des connotations variées selon les univers professionnels et provoque dans les arènes médiatiques ou politiques des interprétations tout à fait différentes : controverse dans l'une, gestion de l'incertitude dans l'autre. Ces incompréhensions entre les arènes ainsi que les jeux de passage que certains individus développent entre arènes pour diffuser des savoirs (scientifiques, politiques, etc.) auraient pu être explicités d'emblée afin d'éluider le paradoxe qui fait que l'opinion est à la fois informée des dangers liés au réchauffement climatique et parfois submergée par des controverses qui affaiblissent l'alerte savante.

En privilégiant l'optique de comment mobiliser la société contre le réchauffement climatique, les auteurs oublient souvent d'analyser les phénomènes sociaux. Cet ouvrage en tout cas, atteste aussi que la communauté scientifique anglo-américaine *largo sensu* est bien préoccupée par cette question du réchauffement climatique qui se hisse sur les agendas des organisations internationales mais si peu sur celui des États ou des pouvoirs locaux.

Sylvie Ollitrault -
CNRS, CRAPE

Room (Graham) - Complexity, Institutions and Public Policy. Agile Decision-Making in a Turbulent World. - Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2011.

VIII + 384 p. Annexe. Bibliogr. Index.

Depuis *L'Analyse des systèmes* rédigée en 1993 par Jean-William Lapierre (Éditions Syros), les systèmes complexes se sont régulièrement invités à la table de la science politique et plus généralement des sciences sociales. Dans son manuel *The Oxford Handbook of Public Policy* (Oxford University Press, 2006), Eugene Bardach a ainsi consacré une section aux systèmes complexes (p. 352-354). Dans le monde francophone également, divers auteurs s'interrogent sur les liens entre systèmes complexes et politiques, comme le démontre l'ouvrage récent de Danièle Bourcier, Romain Boulet et Pierre Mazzega, *Politiques publiques. Systèmes complexes* (Hermann, 2012), qui analyse le droit en tant que réseau de normes et d'interactions.

Ce livre de Graham Room ne démontre plus seulement que l'environnement de toute politique publique est complexe – inséré dans un réseau d'institutions imbriquées et spécifiques – mais il propose une compréhension et une méthodologie destinée à analyser l'impact de cet environnement turbulent sur la fabrique de l'action publique. Il n'est plus seulement question de remettre en cause les hypothèses sous-jacentes au *ceteris paribus* des économistes classiques, il s'agit maintenant d'insister sur les effets cliquets et sur les rétroactions, les articulations et les interactions entre les agents qui fabriquent les institutions. Comme le précise l'auteur, professeur en politique sociale européenne à l'Université de Bath, l'ambition est de proposer un ouvrage qui permet aux institutionnalistes d'approvoiser les théories des systèmes complexes et aux systémistes

d'aborder l'étude des institutions et de l'action publique. Dans ce sens, le recours aux systèmes complexes dépasse le simple usage de métaphores (bifurcation, irréversibilité, instabilité) et offre à la fois une théorisation, une méthodologie et une base empirique.

L'ouvrage se compose de trois parties, la première développe une conceptualisation du paradigme de la complexité en s'appuyant sur la physique, la biologie et les sciences sociales, incluant la littérature institutionnaliste (chapitres 5 à 7) et économique (chapitre 4). La deuxième partie présente une méthodologie générique basée sur des modèles mathématiques formels même si, le précise lui-même l'auteur, « *human reflections and creativity introduced additional degrees of freedom which placed limits on them (the models)* » (p. 213). La dernière partie, avant l'*addendum*, se centre sur l'analyse de l'action publique en présentant quatre perspectives différentes, l'analyse du décideur et de ses divers rôles (chapitre 14), l'étude de la pauvreté et de l'exclusion sociale (chapitre 15), l'analyse micro, meso et macroscopique des dynamiques sociales de l'économie de la connaissance (chapitre 16) et enfin l'étude de la crise globale à l'échelle mondiale (chapitre 17). Une postface consacrée à la prise de décision publique fournit une sorte de boîte à outils en huit sous-processus à étudier et quatre exemples de problèmes publics. Pour construire l'ouvrage, G. Room expose avec précision les travaux de quelques physiciens, biologistes, économistes, sociologues ou politologues. Il détaille leurs apports en suivant pour certains leur publication chapitre par chapitre. Il s'appuie sur les ouvrages de systémistes tels que Stuart Kauffman, dont *The Origins of Order. Self-organization and Selection in Evolution*, ou Per Bak et son livre *How Nature Works. The Science of Self-organized Criticality*¹, il détaille également les travaux entre autres d'A. Abbott, C. Crouch, J. H. Goldthorpe, E. Ostrom, B. Pierson et J. Potts.

Sans vouloir être exhaustif, épinglons quelques domaines dans lesquels l'association entre *Complexity* et *Institutions and Public Policy* apparaît comme particulièrement stimulante. Les débats sur les changements d'échelles et la

multiscalarité sont éclairés lorsque l'auteur démontre comment un macro-comportement émerge des motivations microscopiques et comment le niveau global interfère sur les comportements locaux, que ce soit par exemple en reprenant – et en critiquant – le modèle des automates cellulaires de Schelling ou en détaillant l'influence des acteurs locaux dans les processus globaux ou européens comme l'étudiant J. Zeitlin avec P. H. Kristensen ou P. Pochet. La notion de sentier de dépendance est elle aussi approfondie : abordée dans ses deux formes, l'incrémentation et le hasard du « *first mover* », elle montre que l'action publique ne naît jamais d'une table rase. Elle est notamment illustrée par le développement des communautés virtuelles de S. Johnson. Dernier aspect, le plus fréquent dans les ouvrages connectant système complexe et sciences sociales, G. Room aborde la diversité des avenir possibles, notamment dans le chapitre 10 consacré aux structures spatiale et temporelle. Les processus de différenciation ou de destruction-reconstruction ainsi que les changements de structure sont ici explicités, démontrant comment les modèles mentaux, les mécanismes d'apprentissage et de diffusion, les interactions entre acteurs ou encore l'asymétrie de l'information empêchent la prévisibilité. Y sont présentées les analyses détaillées des méthodologies proposées par P. Pierson dans *Politics in Time* et son institutionnalisme historique, et d'A. Abbott dans *Time Matters*². En conclusion, *Complexity, Institutions and Public Policy* démontre la convergence conceptuelle forte qui unit théorie de la complexité et institutionnalisme et permet de vérifier en 384 pages les capacités de changement du décideur public. L'utilisation de modèles développés en biologie ou en physique s'effectue en gardant en tête les limites de leurs applications à des dynamiques sociales notamment face à la créativité générée par les réalités humaines. Plus qu'une nouvelle approche, c'est par l'articulation et la mise en interaction de deux littératures disjointes que l'ouvrage de G. Room innove. Sa production est basée sur l'analyse approfondie de plusieurs œuvres maîtresses ; les première et troisième parties apparaissent particulièrement riches pour les chercheurs en sciences sociales. L'articulation en

1. Stuart A. Kauffman, *The Origins of Order. Self-Organization and Selection in Evolution*, New York, Oxford University Press, 1993 ; Per Bak, *How Nature Works. The Science of Self-Organized Criticality*, New York, Copernicus, 1996.

2. Paul Pierson, *Politics in Time. History, Institutions, and Social Analysis*, Princeton, Princeton University Press, 2004 ; Andrew Abbott, *Time Matters. On Theory and Method*, Chicago, University of Chicago Press, 2001.

trois parties fournit un recueil pertinent mais sans doute insuffisant pour ceux qui ne seraient pas du tout familiers avec les domaines étudiés.

Notons, enfin, que la postface, même si elle peut apparaître d'un abord aisé, ne devrait pas être utilisée de façon isolée sous peine de limiter son apport à l'usage de métaphores hasardeuses.

Fabienne Leloup -

Université Catholique de Louvain (Mons)

Corten (André), Molina (Vanessa) - *Images incandescentes. Amérique latine : violence et expression politique de la souffrance.* - Québec, Éditions Nota bene, 2010 (Essais critiques). 212 p.

Voilà un très bel ouvrage de science politique qui se lit comme un roman, tant il appréhende, par le bas, ce que les gens (des habitants des bidonvilles aux étudiants) entendent par violence et expression politique de la souffrance, ce que les personnes ordinaires, en particulier les gens de peu, développent comme imaginaire politique quant au principe d'ordre de différentes sociétés latino-américaines, de l'Argentine au Mexique, en passant par la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Salvador et le Venezuela. En saisissant deux types de portraits, l'un à travers les chefs-d'œuvre de la littérature latino-américaine, l'autre à travers des récits de vie dans les quartiers pauvres, André Corten et Vanessa Molina nous plongent dans les « images incandescentes » de l'Amérique latine. Ils nous offrent un texte scientifique qui ne transforme pas la science politique en une discipline désincarnée, car l'objectif « est de penser la politique dans ses multiples facettes, d'ouvrir l'horizon de ce qu'elle est, de la saisir en acte ailleurs que dans les créneaux où l'on est habitué de la voir : l'État, les gouvernements, les élus, les journaux » (p. 10). Ainsi, s'agit-il de rendre compte d'un quotidien violent dont hommes et femmes expriment une souffrance qui devient politique, tant elle touche aux limites d'un principe d'ordre sociétal. « Cerner les représentations communes de la violence permet alors de remonter aux principes d'ordre qu'elles sous-tendent » (p. 11). La mise en perspective historique des figures qui ressortent des récits de vie et des romans s'inscrit dans un souci de vigilance méthodologique et épistémologique à l'égard des perceptions et des représentations propres aux chercheurs.

Le premier type de portraits fait ressortir l'image de soi de l'Argentin, du Brésilien, du Chilien, du Mexicain et du Venezuelien qui parcourt les œuvres des grands romanciers latino-américains. Ce faisant, A. Corten et V. Molina évitent les clichés en adossant leurs propos à une socio-histoire. Cette démarche croisant littérature et histoire offre le contexte à l'aune duquel sont interprétés les résultats des enquêtes d'opinion menées, en 2003, par A. Corten et son équipe, dans les zones urbaines populaires, enquêtes dont plusieurs énoncés portaient sur les pratiques religieuses et leur influence sur les pratiques politiques. Les tendances lourdes que révèlent ces enquêtes sont ici interprétées à l'aune des imaginaires auxquels la littérature latino-américaine donne accès. Les images de soi que recèlent ses chefs-d'œuvre introduisent des principes d'ordre. La démesure commande à l'argentin de douter de lui-même et de redouter la relégation de son pays à la sphère du tiers-monde, la démesure, si elle ne débouche pas sur le doute, trouve son issue dans la peur du châtement (chapitre 1). Le *jetinho* brésilien (le bon truc) permet l'accomodement face aux puissants, mais cet arrangement, loin d'être un simple opportunisme, permet de se tenir debout devant la brutalité de la vie (chapitre 3). Le *jinete* intrépide (la figure du cavalier de sang-mêlé qui soumet la violence sauvage de la savane) accentue au Venezuela l'opposition entre l'ordre de la force et l'ordre de la raison (chapitre 4). Les « chers pauvres », bâtards de l'oligarchie chilien, protecteur de ceux qui sont vus comme incapables de sortir de leur misère, sont rongés par le désir de vengeance à l'égard de celui qui les a engendré (chapitre 6). Les « murs qui respirent » la violence au Mexique laissent entrevoir que les « Mexicains élèvent des lignes de démarcation – des murs – pour résister à des principes d'ordre totalisants » (chapitre 8, p. 180).

Le second type de portrait, construit à partir de récits de vie recueillis en 2006, trace les contours et les configurations de ce à quoi on peut vraisemblablement s'attendre lorsqu'on discute avec les paysans ou les habitants des quartiers considérés comme dangereux de El Alto, de Belém, de Bogota, de Mexico et de San Salvador. André Corten et Vanessa Molina traquent la politique « d'abord, dans les principes d'ordre que les gens énoncent d'eux-mêmes, ensuite, dans les doutes qu'ils expriment, parfois à demi-mot, à l'égard de ces principes » (p. 11). Ce faisant, les comptes rendus de ces récits repèrent en deçà et

au-delà des mots pour dire les principes d'ordre et la souffrance, les lieux, les corps, les gestuelles, les rires, les silences, les manières d'être qui donnent consistance à chacune des figures marquantes. Ainsi, le chapitre 2 met-il en lumière, à travers les récits d'hommes et de femmes mexicains interrogés tant dans des zones rurales que dans des agglomérations urbaines populaires, la construction d'un principe d'ordre – les enfants sont la principale raison de continuer à vivre – et la mise sous tension de ce principe – le basculement dans la violence familiale et la violence que représente le poids des enfants élevés dans la précarité et la misère, risquant à tout moment de s'égarer dans une violence qui donnent aux parents le miroir de l'échec, transmis d'une génération à l'autre. Le chapitre 5 reprend les récits de vie d'interviewés dans la zone sud de São Paulo, à Belém dans l'Amazonie brésilienne, à Ciudad Bolívar, dans les quartiers misérables de Bogota, et à El Alto, ville-dortoir de La Paz. Si les divisions mises en exergue dans ces récits sont différentes dans chaque cas, ce qui déborde à chaque fois c'est le refus d'être relégué à la catégorie du pauvre en raison de la souffrance que manifestent l'impotence, l'abus de pouvoir ou l'orphelin sans droits et sans protection de l'ordre de la communauté. Le chapitre 7 rend compte de récits de vie recueillis dans le canton El Mirador au Salvador mettant en avant un principe d'ordre qui renvoie à la conformité centrée sur le présent, une « conformité qui ne se dilue pas dans l'espoir d'un changement radical des choses » (p. 174), la politique étant assimilée à la violence elle-même, au plaisir du conflit comme tel. Mais « de toutes les violences, une seule échappe à la conformité » (p. 176) : la mort sans le rituel de l'enterrement.

Ce regard ethnologique, philologique, historique, chroniqueur qui soutient ce livre, s'attache à saisir, de manière comparative, les dynamiques internes des manières de vivre. On regrette cependant que le compte rendu et l'analyse de ces récits de vie ne donnent pas à voir la texture des rapports sociaux de genre, tant le rapport à la violence et l'expression politique de la souffrance affleurent quasi explicitement de manière différenciée entre hommes et femmes. Car la volonté des auteurs de « saisir la politique en acte » (p. 10) serait sans doute plus aboutie, si elle mettait en lumière de manière systématique à quel point les expériences de vie des hommes et femmes interrogés se rejoignent, s'entrecroisent, divergent et se différencient. Certaines citations d'entretiens ou

paragraphes dénotent clairement l'incidence des rapports de genre. Quoi qu'il en soit, partir ainsi de l'observation du particulier pour cerner le général, partir de la parole de l'homme et de la femme de la rue et du texte du romancier pour esquisser les imaginaires communs partagés par les collectivités de sept pays d'Amérique latine en cette première décennie du 21^e siècle, telle est la démarche adoptée, par A. Corten et V. Molina, pour rendre compte : 1^o) du rapport au monde, contextualisé dans le temps et dans l'espace ; 2^o) de l'imaginaire qui relie cette relation dynamique entre les choses et les manières de vivre qu'est le rapport au monde ; 3^o) des significations que les gens donnent aux choses et le sens que prend leur vécu ; 4^o) des expressions qui font exister les significations ; 5^o) de l'imaginaire politique que les gens entretiennent avec la violence et qui implique un principe d'ordre, de classement des choses, des événements, des gens, des activités justifié par une conception particulière de la violence et ; enfin, 6^o) de l'expression politique de la souffrance constituée par les phrases, les postures, les tics, les mimiques qui font sentir la violence des catégories utilisées pour témoigner de la vie menée. Cette démarche est exposée dans un chapitre intitulé « intermède » qui s'avère être un véritable bijou pédagogique pour les étudiants et tout lecteur intéressé à la réflexion méthodologique sur le mouvement de va-et-vient entre particulier et général, ainsi qu'à la vigilance épistémologique sur les lunettes du chercheur.

Bérengère Marques-Pereira -
Université libre de Bruxelles

Hawkins (Kirk A.) - *Venezuela's Chavismo and Populism in Comparative Perspective*. - New York, Cambridge University Press, 2010. 290 p.
Annexes. Bibliogr. Index.

À la veille d'élections présidentielles au cours desquelles le président Chávez sera confronté pour la première fois à un unique candidat de l'opposition (Henrique Capriles Radonski), l'ouvrage de Kirk A. Hawkins est une occasion de réfléchir au processus politique vénézuélien. Le propos principal de l'auteur est que l'on comprend mieux « le chavisme », ainsi que les mouvements qui lui sont « alliés » en Amérique latine aujourd'hui en les considérant comme des exemples de « populisme ». Le terme est ici défini comme un ensemble de « croyances »

sur la nature du monde politique, un « discours », une « vision du monde » qui élabore une division manichéenne du monde entre Bien – émanant de la volonté du peuple – et Mal, représenté par une élite organisée pour subvertir cette volonté » (p. 5). La « révolution » ou la « libération » y représentent le changement institutionnel nécessaire pour restaurer la volonté du peuple, au prix des droits de l'opposition à s'exprimer. Pour K. A. Hawkins, le populisme n'est pas forcément antidémocratique mais il n'est pas pluraliste.

Une fois ces prémisses posées, l'ouvrage se présente comme une « contribution théorique aux études sur le populisme ». En six chapitres, l'idée centrale, après avoir retracé l'histoire de l'arrivée au pouvoir de Chávez, est de fonder « empiriquement » la démonstration, en mesurant (chapitre 3) le discours populiste, à partir de méthodes quantitatives empruntées à la psychologie de l'éducation. Pour cela, les discours de Chávez, mais également de 19 autres présidents latino-américains et de 16 autres présidents dans le monde sont analysés, à partir d'une sélection de quatre de leurs discours. Cet appareillage méthodologique complexe, mobilisant des lecteurs dans toutes les langues des discours analysés et des montages statistiques longuement décrits permet de conclure que « Chávez est l'un des leaders les plus populistes de l'échantillon comparatif, ce qui fait de son mouvement un cas paradigmatique de populisme pour l'analyse comparative » (p. 83). Suivent un ensemble de considérations plus vagues sur les références idéologiques complexes de Chávez et son rapport ambigu à la gauche et au socialisme, qui, elles, ne sont fondées que sur des lectures de sources secondaires et d'analyses, qui permettent à K. A. Hawkins de conclure que si Chávez n'a pas été clairement socialiste depuis le début, il est en revanche profondément populiste.

Le chapitre 4 s'intéresse à l'effondrement du système partisan qui a précédé l'arrivée de Chávez au pouvoir et propose d'expliquer l'élection de Chávez par la corruption, à laquelle le populisme propose symboliquement une réponse. Pour étayer cette thèse, Hawkins revisite les résultats de l'enquête RedPol avant les élections de 1998 sur

les attentes liées au vote et montre statistiquement que la lutte contre la corruption était alors une préoccupation majeure des Vénézuéliens. Pour tester plus solidement la corrélation entre populisme et corruption, le chapitre 5 propose de procéder à des comparaisons dans différents pays et régions du monde sur la base d'indicateurs internationaux de corruption édités par la Banque mondiale et l'ONG Transparency International. Une analyse multivariée permet, selon l'auteur, de montrer objectivement que les mouvements populistes s'expliquent comme des réactions à des violations systématiques à l'État de droit pouvant être interprétées comme de la corruption. Les deux derniers chapitres 6 et 7 s'appuient sur l'étude de deux cas, une « organisation populiste » – les Cercles bolivariens – et une « politique populiste » – les Missions sociales –, pour analyser les « conséquences » du populisme¹. S'appuyant sur des données obtenues par questionnaire au cours d'une enquête sur 112 Cercles bolivariens et sur une description des Missions et de leurs objectifs, les chapitres concluent, comme en s'en doutera à ce stade de la lecture, que les Cercles bolivariens ont toutes les caractéristiques d'une organisation populiste (faible institutionnalisation, organisation mouvement, insularité...) et que les Missions sont la mise en œuvre du populisme dans les politiques sociales.

Outre sa dimension très normative dans sa façon de caractériser l'État de droit, la corruption et bien sûr le populisme, l'ouvrage de K. A. Hawkins a pour principal défaut d'être tautologique. Avec une définition du populisme comme une « vision du monde » définie sur la base de critères présents dans quatre discours de Chávez, il était bien peu probable de pouvoir démontrer autre chose que le caractère « populiste » du président vénézuélien. L'ouvrage ne parvient malheureusement pas à éclairer la complexité du processus politique actuel, ni à dépasser le tropisme « Chávez ». Il contribue ce faisant à produire l'image d'un « mouvement » chaviste – dont Steve Ellner a maintes fois montré qu'il n'existait que dans ses différents courants, composantes, tensions internes et contradictions. Ainsi, en réduisant le Venezuela à Chávez et le « chavisme » au

1. On signalera au passage que le choix des Cercles bolivariens n'est pas des plus judicieux, étant donné leur lente démobilisation à partir de 2004. Ces Cercles ont alimenté de nombreuses craintes et leur pouvoir de contrôle a été très souvent surévalué. On les a pendant quelques années comparé – dans des arènes diplomatiques, par exemple – aux Comités de défense de la Révolution (CDR) cubains. Ils n'ont pourtant jamais acquis une telle importance et ne sont plus aujourd'hui au centre du dispositif politique vénézuélien.

populisme, l'étude opère plutôt un travail de simplification. L'usage de méthodes quantitatives complexes n'y change rien : le portrait qui est dessiné ici est réducteur et n'éclaire ni les changements d'alliance, ralliements et désistements, ni les transformations vécues par le Venezuela depuis l'arrivée de Hugo Chávez au pouvoir en 1998. Peu de travaux parviennent à dépasser le point de vue normatif sur le Venezuela. Celui-ci ne fait malheureusement pas exception.

Sandrine Revet -
Sciences Po Paris, CERI

**Barany (Zoltan), Moser (Robert G.), eds -
Is Democracy Exportable ? - New York, Cambridge
University Press, 2009. X + 304 p. Bibliogr. Index.**

Si il est un sujet qui a fait couler de l'encre, en science politique, ces vingt dernières années, c'est bien celui de l'exportation de la démocratie. Sous des vocables divers, la promotion de la démocratie dans le monde par la coopération bilatérale, multilatérale ou bien par des fondations et autres ONG, a fait l'objet de nombreuses publications. Le sujet a connu un *boom* spectaculaire entre 1991 et 2003, une période marquée par deux grands événements politiques : l'implosion de l'URSS et l'intervention américaine en Irak. La fin de la guerre froide consacre l'hégémonie du modèle démocratique libéral et les changements de régime, en Europe de l'Est, offre aux experts en démocratie, à commencer par les « transitologues », l'opportunité, sans précédent, de mettre en pratique leur savoir. Les étasuniens ont été les précurseurs en la matière lorsque le président Ronald Reagan a promu, dès 1984, la création du National Endowment for Democracy (NED), destiné à financer les actions de promotion de la démocratie libérale, à travers les fondations liées aux partis démocrate (National Democratic Institute, NDI) et républicain (International Republican Institute, IRI). Il s'agit, selon l'ancien président des États-Unis, de remporter, contre le bloc soviétique, un combat idéologique que le « monde libre » a jusqu'alors négligé. Les premières actions sont menées en Amérique centrale.

Le livre dirigé par Zoltan Barany et Robert G. Moser, *Is Democracy Exportable ?*, est à replacer dans cette généalogie de la *pensée pratique* sur la promotion de la démocratie dans le monde. Il n'est pas anodin que l'introduction de l'ouvrage

ait été confiée à Marc F. Plattner, vice-président de la recherche et des études au NED et co-éditeur du *Journal of Democracy*. L'esprit qui anime le livre est celui d'un débat d'idée déjà ancien, qui s'est surtout déroulé au sein des universités et des *think tanks* étasuniens. Les dix chapitres rassemblés dans cet ouvrage, en plus de l'introduction et de la conclusion, sont issus d'un colloque organisé par l'Université de Texas, à Austin, en avril 2007. L'objet de ce dernier était de reprendre la réflexion sur la promotion de la démocratie, à un moment où le scepticisme à propos de cette entreprise semblait s'emparer d'Occident. L'ouvrage se veut donc, à la fois, une discussion normative sur les fondements éthiques de l'aide à la démocratisation, une analyse des pré-conditions structurelles de la démocratie et une révision des meilleures façons (*best practices*) de promouvoir la démocratie en dehors de son « berceau » historique. L'intérêt du livre est précisément de reprendre les termes du débat et de la réflexion sur le bien fondé et sur l'efficacité des actions d'aide à la démocratisation. Il s'agit, de ce fait, d'une bonne synthèse, relevant de l'état de l'art plutôt que de l'analyse innovante. Il a, toutefois, la vertu de poser, de façon tout à fait franche, la question « morale » de l'intervention pro-démocratique de l'Occident dans le reste du monde ; une question qui apparaissait en filigrane dans la plupart des publications sur ce sujet, ces deux dernières décennies. À ce propos, les contributions, à caractère historique et philosophique, de Thomas L. Pangle et d'Adam B. Seligman sont particulièrement intéressantes, en ce qu'elles posent, respectivement, la question de la légitimité morale qu'a l'Occident à exporter son modèle (libéral-représentatif) de démocratie et celle de la valeur éthique potentiellement trans-culturelle qui est au fondement de ce régime (la tolérance). Il en est de même des chapitres écrits par Sheri Berman et Daniel Chiriot qui montrent comment les meilleures intentions de la part des promoteurs d'une société civile « vibrante » et d'élections « concurrentielles » peuvent produire, dans certains contextes (Moyen Orient et pays ethniquement pluriels), des dynamiques anti-démocratiques. De la même façon, la conclusion, sous la plume de Nancy Bermeo, souligne les contradictions entre l'aide au renforcement des institutions démocratiques et la promotion d'un modèle économique néolibéral qui produit chaque jour davantage d'inégalités sociales. Le même auteur remet en question la causalité postulée par les promoteurs de la démocratie, entre

la démocratie libérale, la paix (interne ou entre les nations) et le développement économique, dans les pays en voie de développement.

Toutefois, ce regard critique n'est pas partagé par tous les auteurs. En effet, le reste des contributions relève presque exclusivement d'un registre prescriptif qui rappelle curieusement la guerre froide ou bien son avatar « civilisationnel »¹. Ainsi les auteurs défendent l'idée de pré-conditions culturelles de la démocratie (M. Steven Fish) et d'un nécessaire primat des droits individuels sur les allégeances communautaires (Edward D. Mansfield et Jack Snyder), sans la moindre considération pour d'éventuelles dynamiques d'acclimatation de la démocratie telles qu'elles ont été analysées, notamment, par les auteurs de l'ouvrage collectif *Les démocraties d'ailleurs*, dirigé par Christophe Jaffrelot². La faiblesse majeure du livre est, toutefois, la contradiction entre une volonté affichée d'analyse critique et contextualisée, et un positivisme décomplexé. Ainsi en est-il, en particulier, des chapitres écrits par les deux directeurs, R. G. Moser (sur l'ingénierie électorale) et Z. Barany (sur les relations entre forces armées et gouvernement civil dans les démocraties). Ceux-ci sont prodigés en recommandations, tout en affirmant qu'en matière de démocratisation, les recettes universelles (*one size fits all*) n'existent pas. Il en est de même de la modélisation et des corrélations établies par John M. Carey entre un *design* constitutionnel idéal et son résultat pratique, en termes de régime politique. Enfin, le doute philosophique et heuristique est totalement absent de l'analyse que font Mitchell A. Seligson, Steven E. Finkel et Aníbal Pérez-Liñán des programmes de l'agence étatsunienne d'aide au développement (USAID). Ces derniers concluent, sur la base de corrélations absconses, que l'aide à la démocratisation américaine, a eu, depuis vingt ans, des résultats positifs. Le lecteur sceptique, que les premiers chapitres du livre avaient conforté dans ses doutes, n'a plus qu'à se convertir à la croisade pro-démocratique d'Occident... Il va sans dire que les études sociologiques sur la communauté des *spin doctors* de la démocratie, telles que

celle d'Yves Dezalay et Bryant G. Garth³ et de Nicolas Guilhot⁴, sur le NED, précisément, n'ont pas droit de cité dans cet ouvrage qui confond l'analyse scientifique et l'expertise.

David Recondo -
Sciences Po Paris, CERI

**Gros (Christian), Dumoulin Kervran (David), dir. -
Le multiculturalisme « au concret ». Un modèle
latino-américain ?** - Paris, Presse Sorbonne Nouvelle,
2011. 460 p. Bibliogr.

Cet ouvrage riche qui réunit pas moins d'une trentaine de contributions se propose de faire un bilan des dispositifs étatiques et des pratiques sociales liés au multiculturalisme. Le titre, à travers sa forme interrogative, présente l'articulation entre les pratiques se revendiquant du multiculturalisme et la spécificité d'un modèle latino-américain comme le programme de l'ouvrage. Il ne faut pourtant pas s'y tromper : cette association prudente est un parti pris fort qui marque l'originalité de celui-ci. L'expression « au concret » empruntée à Jean-Gustave Padioleau l'inscrit dans la tradition de la sociologie de l'action publique.

Face aux approches trop souvent normatives et ethnocentrées et aux critiques adressées au multiculturalisme nord-américain ou aux disqualifications dont ce projet politique fait l'objet en France, l'ouvrage envisage un modèle latino américain qui aurait la capacité d'« inventer des modalités de reconnaissance d'une diversité culturelle plus approfondie encore » (p. 22). Les lecteurs familiers des analyses des politiques publiques concernant les populations autochtones et des modalités de leur citoyenneté auront reconnu certaines propositions de recherche déjà tracées par Christian Gros depuis une quarantaine d'années. Rien d'étonnant à cela puisque l'ouvrage fait suite à un colloque organisé pour lui rendre hommage par des « disciples », collègues et amis qui discutent ces pistes de recherche à l'aune de leurs terrains respectifs extrêmement variés. S'il n'est pas possible de revenir sur chacune des

1. Cf. Samuel P. Huntington, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, New York, Simon & Schuster, 1996.

2. Christophe Jaffrelot (dir.), *Les démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000.

3. Yves Dezalay, Bryant G. Garth, *The Internationalization of Palace Wars. Lawyers, Economists, and the Contest to Transform Latin American States*, Chicago, The Chicago University Press, 2002.

4. Nicolas Guilhot, *The Democracy Makers. Human Rights and the Politics of Global Order*, New York, Columbia University Press, 2005.

contributions, elles soulèvent trois pistes de réflexion : le multiculturalisme comme opportunité politique ; le multiculturalisme comme gestion de l'ethnicité ; la question d'un modèle latino-américain de prise en charge politique du fait multiculturel.

Deux interprétations du multiculturalisme peuvent être envisagées. La première considère ce projet politique comme une matrice émancipatrice des populations autochtones. Dans la lignée de Dona Lee Van Cott, les contributions analysent le « constitutionnalisme multiculturel », les États latino-américains ayant, majoritairement, traduit dans leurs ordres internes la convention 169 de l'OIT (1989). Pour d'autres, comme Rodolfo Stavenhagen, ces traductions tiennent principalement aux mobilisations autochtones qui ont contribué à modifier les relations entre ces populations et l'État.

Comme le démontrent les contributions discutant cette hypothèse, il ne s'agit pas de s'arrêter au seul constat d'une circulation des pratiques multiculturelles parce qu'il faut en appréhender les effets sur les pratiques et redéfinitions des acteurs concernés, étatiques et autochtones. Ainsi, Capucine Boidin montre-t-elle comment les élites nationales ont « resignifié » la notion de « langue maternelle » promue par l'UNESCO et érigé le guarani en symbole de la nation paraguayenne. Si ce processus apparaît comme une opportunité de reconnaissance pour une partie de la population, il contribue à redéfinir le nationalisme et à exclure les minorités ne parlant ni le guarani ni le castillan. De même, Valérie Robin Azevedo analyse les pratiques de lynchages de la justice communautaire hiérarchiquement équivalente à la justice ordinaire depuis la réforme de 2009 en Bolivie et montre que cette reconnaissance constitutionnelle n'a pas été accompagnée du transfert des capacités à résoudre les conflits locaux, témoignant ainsi de l'incapacité de l'État à assumer les fonctions régaliennes. Le multiculturalisme est envisagé en introduction comme une nouvelle forme d'intervention de l'État, pourtant, Bruno Baronnet

constate que si les projets éducatifs zapatistes ne se revendiquent pas de l'interculturalité (terme utilisé concernant l'éducation et la santé), les pratiques pédagogiques sont interculturelles invitant ainsi à réfléchir à l'activité de labellisation et le rôle des universitaires dans ce pouvoir de désignation. Ainsi, observe-t-on une ethnicisation par le haut, à travers les dispositifs étatiques, mais également une politisation des groupes sociaux. En somme, le modèle latino-américain aurait réussi le pari de l'ethnicisation de la nation¹, en rompant avec le modèle de l'État nation monoculturel. Enfin, les dispositifs multiculturels tendent à célébrer la diversité culturelle, qu'il s'agisse de dispositifs étatiques ou de pratiques des acteurs autochtones.

Pourtant, une seconde perspective envisage le projet multiculturel comme une pratique néolibérale de gestion de l'ethnicité participant à institutionnaliser la différence peu reprise dans les contributions de l'ouvrage. Il ne s'agit pas de constater les seules impartialités ou imperfections de ces dispositifs, mais de les analyser comme des instruments de pouvoir. Instrument de la « conduite des conduites » pour reprendre les termes de Michel Foucault, le multiculturalisme permet à l'État d'étendre son périmètre d'action et de définir une approche normative de la différence culturelle². Ainsi, apparaissent pour Guillaume Boccara la figure de l'« Indien-projet » dans un contexte de privatisation de l'État et pour Nadège Mazars un « multiculturalisme managérial » tendant à conformer l'approche de la santé traditionnelle locale au modèle dominant à travers la promotion d'un système de santé géré par les acteurs autochtones. Aussi, le multiculturalisme s'apparente à des techniques étatiques placées « sous le signe d'une vigilance, d'une activité, d'une intervention permanente »³. Dans ce sens, il contribue à contrôler les populations autochtones en neutralisant leur potentielle capacité contestataire et à dépolitiser les enjeux autochtones à travers un refus énoncé du politique de ces enjeux autour duquel convergent les intérêts politisés des

1. Voir Christian Gros, « Nationaliser l'Indien, ethniciser la nation. L'Amérique latine face au multiculturalisme », dans Christian Gros, Marie-Claude Strigler (dir.), *Être indien dans les Amériques. Spoliation et résistance. Mobilisations ethniques et politiques du multiculturalisme*, Paris, Édition de l'Institut des Amériques, 2006, p. 263-273, dont p. 266.

2. Voir Charles Hale, « Does Multiculturalism Menace ? Governments, Cultural Rights and the Politics of Identity in Guatemala », *Journal of Latin American Studies*, 34 (3), 2002, p. 485-524. Voir aussi Nancy Postero, *Now We Are Citizens. Indigenous Politics in Post-Multicultural Bolivia*, Stanford, Stanford University Press, 2006.

3. Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique, Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Seuil, 2004, p. 137.

acteurs nationaux et internationaux. C'est ce que James Ferguson désigne dans l'expression de « machine anti-politique »¹.

L'ouvrage propose d'envisager la « circulation » du multiculturalisme et délaisse paradoxalement les références aux travaux féconds sur les phénomènes circulatoires. Ainsi, plusieurs contributions sont-elles traversées par un biais ethnocentrique qui semble s'ignorer, ce qui conduit à un dernier point d'analyse. La spécificité latino-américaine, articulée aux caractéristiques contextuelles et historiques et à une capacité de création des acteurs, se serait perpétrée malgré les différences nationales et les influences internationales.

À trop s'attacher à cette spécificité, les pratiques et croyances véhiculées par le projet multiculturel (aspects matériels économiques et structure idéologique) sont généralement écartées, la spécificité latino-américaine semblant constituer à la fois l'hypothèse centrale de l'ouvrage en même temps qu'elle est le postulat de principe du programme de recherche. D'une part, les caractéristiques contextuelles et historiques (situation post-coloniale, épuisement du modèle national populaire, réveil indien, etc.) sont centrales dans les analyses. De l'autre, alors que les identités sont socialement construites à travers les innovations des pratiques électorales (W. Sonnleitner), les politiques de *mainstreaming* au niveau onusien (I. Bellier), ou face à la proposition anticoloniale (J. Bengoa), certaines contributions semblent être prises par le « tout culture » du multiculturalisme qui prend la « multiculture » comme point de départ des politiques publiques en attribuant aux peuples autochtones des caractéristiques « propres ». Dans ces approches essentialisantes, ces derniers auraient une « culture paysanne et indienne » liée aux « principes de démocratie directe » (B. Baronnet), ou « une capacité à construire des modèles de sociétés plus justes et plus démocratiques » (M.-T. Sierra).

Aussi, s'il ne faut pas, à partir des éléments économiques et idéologiques, faire une lecture déterministe du projet multiculturel, il apparaît néanmoins nécessaire de les intégrer dans les

analyses de ce phénomène circulatoire, les processus de négociations et réinterprétations traduisant des hybridations ou bricolages n'étant pas propres au continent latino-américain. Le multiculturalisme véhicule des croyances sociales valorisées par les agences internationales de développement et les gouvernements latino-américains. Or, Jack Knight a montré qu'à travers l'adoption d'un modèle d'action publique promu par les institutions internationales, les institutions nationales en éclipsent les aspects arbitraires et ces « solutions mutuellement profitables » contribuent à éviter qu'un modèle d'intervention soit remis en cause².

Raphaëlle Parizet -
Université de Lille 2, CERAPS

Stepan (Alfred), Linz (Juan J.), Yadav (Yogendra)
- *Crafting State-Nations. India and Other
Multinational Democracies.* - Baltimore, The Johns
Hopkins University Press, 2011. XXII + 308 p.
Figures. Bibliogr. Index.

Reprenant à leur compte l'idée suivant laquelle les nationalismes ne peuvent être pensés indépendamment de la question de l'État (soit comme mode de légitimation de l'État, soit de sa délégitimation en vue de la construction d'un nouvel État)³, Juan J. Linz et Alfred Stepan avaient, dans de précédents textes⁴, pointé du doigt les dangers d'une inflation des conflits nationalitaires, d'autoritarismes et de risques aggravés d'épuration ethnique, et la nécessité de construire un type alternatif d'État (la « nation État » [*State-nation*]) intégrant démocratiquement la diversité ethnique dans sa constitution même (sous la forme d'un fédéralisme asymétrique). Les auteurs insistaient sur le fait que l'identification de la population à l'État est centrale dans la consolidation de ce dernier au même titre que pour l'État nation. C'est cette idée qu'ils reprennent et développent, avec Yogendra Yadav, dans *Crafting State Nations* en distinguant très clairement ces derniers du traditionnel « État multinational ».

1. James Ferguson, *The Anti-Politics Machine. « Development », Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1994.

2. Jack Knight, *Institutions and Social Conflict*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

3. John Breuilly, *Nationalism and the State*, Manchester, Manchester University Press, 1993.

4. Juan J. Linz, « State Building and Nation Building », *European Review*, 1 (4), 1993, p. 355-369 ; Juan J. Linz, Alfred Stepan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1996.

Alors que, dans le cas du « multinationalisme », l'État est considéré comme simple instrument de domination bureaucratique et donc doté d'une direction politique nécessairement autoritaire, dans une « nation État » l'identification à l'État serait, à l'instar des États nations, l'élément déterminant dans la constitution de son « étaticité » (*stateness*). Étaticité qui, dans sa conception même, est démocratique, puisque les « peuples » ainsi réunis se pensent et se choisissent comme communauté politique. À partir de ces considérations de départ, les auteurs exposent une perspective sociologique mais aussi programmatique puisque la nation État est considérée comme le modèle de construction étatique à privilégier dans tous les cas où l'État nation risquerait de mettre en péril l'équilibre interétatique ainsi que les processus de transition démocratique. Dans un premier chapitre, les auteurs isolent sept conditions facilitant l'émergence et la consolidation de « nations États » : 1) un fédéralisme asymétrique institutionnalisant la diversité culturelle des territoires ; 2) la reconnaissance et la combinaison de droits individuels et collectifs (culturels) ; 3) un régime parlementaire – plutôt que présidentiel (ou semi-présidentiel) – permettant une meilleure représentation des cultures en présence et, le cas échéant, la possibilité de formation de coalitions entre partis nationaux et partis régionalistes ; 4) la coexistence de partis et de carrières politiques nationaux et régionaux ; 5) des populations politiquement intégrées mais pas culturellement ; 6) des « nationalistes culturels » en position de force face aux « nationalistes sécessionnistes », les premiers s'accommodant d'une non-congruence des unités nationale et politique ; 7) enfin, des identités multiples et, surtout, complémentaires.

Les chapitres 2 et 3 sont consacrés à l'exemple indien. Le premier des deux est centré sur les vertus du modèle indien dans l'intégration des populations fortement différenciées sur le plan culturel. De nombreuses données quantitatives sur l'attachement à la démocratie et à l'identité indienne sont mobilisées pour

démontrer la réussite de la construction étatique indienne. Le second explique les raisons de la résolution ou non résolution de la résistance opposée par certaines populations. C'est ainsi que sont, tour à tour, étudiés les cas des Sikhs au Pendjab et des séparatistes du Kashmir et des régions majoritairement chrétiennes du Nagaland. Les chapitres 4 et 5 concernent la différence de traitement du problème tamoul en Inde et au Sri Lanka. Dans le cas de l'Inde, une approche fédératrice a permis l'expression démocratique de la différence culturelle de cette population, là où l'État nation sri lankais a radicalisé la résistance tamoule en raison d'une volonté d'unification culturelle qui s'est achevée par une implacable répression.

Sans sortir du sujet, les chapitres suivants s'interrogent, de manière plus globale, sur les modalités de la prise en compte de la multinationalité. Les chapitres 6 et 7 s'intéressent aux exemples de politiques de « reconnaissance » des différences culturelles, mais cette fois-ci dans le cadre stato-national. C'est ainsi que l'Ukraine a pu maintenir un standard démocratique supérieur aux autres vieilles républiques soviétiques grâce à une « attitude positive » à l'égard des russophones. De même, en reconnaissant un statut d'autonomie à des territoires éloignés de la métropole, des États nations ont pu maintenir leur intégrité¹. Enfin, le chapitre 8, beaucoup plus technique, se situe dans le prolongement des interrogations d'A. Stepan sur la théorie du fédéralisme, et explore les raisons de l'inadéquation du fédéralisme symétrique de type étasunien pour la mise en place d'un multinationalisme démocratique durable². Cet ouvrage conclut d'une certaine manière le cycle de recherche mené par J. J. Linz seul, puis avec A. Stepan, depuis un demi-siècle, sur les liens entre construction étatique, construction nationale et processus de démocratisation. Il concernera tous ceux qui, de près ou de loin, sont amenés à s'intéresser à ces questions dans une perspective comparatiste.

Mohammad-Saïd Darviche -
Université Montpellier I, CEPEL

1. Pour appréhender ces territoires, les auteurs construisent, au passage, un nouvel idéal-type, la « Federacy » : « *A political-administrative unit in an independent unitary state with exclusive power in certain areas, including some legislative power, constitutionally or quasi-constitutionally embedded, that cannot be changed unilaterally and whose inhabitants have full citizenship rights in the otherwise unitary state* » (p. 204).

2. Alfred Stepan, « Toward a New Comparative Politics of Federalism (Multi)Nationalism, and Democracy : Beyond Rikerian Federalism », dans *Arguing Comparative Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 314-361.

Jacobs (Lawrence R.), Skocpol (Theda) - *Health Care Reform and American Politics. What Everyone Needs to Know*. - New York, Oxford University Press, 2010. 216 p. Index.

Le 28 juin 2012, la Cour suprême des États-Unis validait la constitutionnalité du *Patient Protection and Affordable Care Act*, paraphé un peu plus de deux ans plus tôt, le 23 mars 2010, par le président Barack Obama, à la Maison blanche, devant plusieurs centaines de personnes. Si la mise en application réelle de cette loi reste encore pour une bonne part à faire, il n'en demeure pas moins que tout un pan de la littérature scientifique sur les systèmes de santé, s'inscrivant tant dans des approches culturalistes que néoinstitutionnalistes, semble aujourd'hui obsolète, nous ayant si longtemps convaincu que jamais les États-Unis n'auraient d'assurance-maladie couvrant l'ensemble de ses citoyens¹.

L'ouvrage de Lawrence R. Jacobs et Theda Skocpol, paru voilà bientôt deux ans, et seulement quelques mois après la ratification présidentielle, offre un aperçu tout à fait passionnant de la manière dont cette loi a été élaborée, mais plus encore des contraintes institutionnelles qui ont pu peser sur la possibilité même de la ratification d'une telle loi. Ainsi, et au-delà du statut de l'ouvrage – à mi-chemin de l'ouvrage scientifique et de l'ouvrage militant, le public visé étant, comme l'indique son sous-titre, plus large que celui des seuls universitaires, et le propos fort de ce livre étant de convaincre chacun que cette réforme est nécessaire et au bénéfice de l'ensemble des américains – cet ouvrage est d'abord une magnifique étude de cas sur l'élaboration d'une politique sociale aux États-Unis.

En effet, si les réformes sociales aux États-Unis ne sont votées que « lorsque les étoiles sont correctement alignées » (p. 17), l'ouvrage s'efforce tout au long des cinq chapitres qui le constituent (à l'exception du quatrième qui décrit spécifiquement le contenu de la loi) de mettre au jour aussi bien le contexte particulier qui a permis la ratification d'une telle loi (chapitre 1), les parties intervenants dans les débats, leur raisons d'agir et leurs modes d'action (chapitre 2), la fragilité constante de tout compromis (chapitre 3), comme la renégociation toujours possible de ce compromis dans le cadre de la mise en œuvre (chapitre 5). Laissant

dans l'ombre tout l'appareillage théorique, cette étude s'inscrit pleinement dans une approche de l'élaboration des politiques publiques en termes de « parties prenantes » (ou *stakeholders*). La focale des auteurs porte ainsi sur la confrontation des intérêts.

Nous concentrerons ici notre compte rendu sur les trois premiers chapitres qui constituent, de notre point de vue, le cœur de l'ouvrage, les deux derniers chapitres étant plus informatifs et moins empiriques, portant sur le contenu *stricto sensu* de la réforme mais également sur les questions que poseront sa mise en œuvre. Le premier chapitre, intitulé « Pourquoi maintenant ? Soins médicaux cassés et élection pour un changement », revient sur les échecs des réformes passées mais plus encore sur les effets pervers du système d'assurance en vigueur et l'incapacité croissante pour les américains, depuis les années 1970, d'avoir accès aux soins. Mais loin de ne proposer qu'une mise en contexte, ce chapitre questionne bien plus les conditions de la prise en charge de ce problème public par le président Obama à travers un questionnement en creux de la notion d'opportunité politique ; les auteurs montrent ainsi combien cette opportunité n'est jamais donnée d'avance mais l'enjeu de débats au sein même du parti démocrate d'abord (cette thématique étant d'abord le fait d'Hillary Clinton avant d'être reprise par Obama) et de la Maison blanche ensuite, qui plus est en période de crise économique majeure.

Le deuxième chapitre, intitulé « l'année d'une bataille rangée. Qui combat pour quoi, pourquoi et comment ? », constitue le cœur de l'ouvrage. Il revient d'abord sur les contraintes institutionnelles : on y voit le rôle limité du président qui, « si en termes de politique étrangère, agit comme un commandant en chef, ne peut, dans le domaine des affaires domestiques, que pousser le Congrès à agir » (p. 58), mais aussi la contrainte que fait peser sur la prise de décision le fait, par exemple, que l'entier des 435 membres de la Chambre des représentants soit réélu chaque deux ans, obligeant le président de la chambre (ou *Speaker*) à trouver le « point idéal » (p. 60) pour amener au vote la réforme, c'est-à-dire un moment où une telle réforme ne risque pas de compromettre la réélection de trop de membres

1. Pour un état des lieux de cette littérature, voir Jill Quadagno, *One Nation, Uninsured. Why the U.S. Has No National Health Insurance*, New York, Oxford University Press, 2005.

de son parti ; On y découvre également le rôle crucial du White House Office of management and the Budget (OMB) et du Congressional Budget Office (CBO), respectivement chargés pour la Maison Blanche et le Congrès de produire des projections sur les coûts et l'impact sur le déficit fédéral des réformes proposées, mais également les stratégies menées afin de diminuer l'incertitude que peut représenter le CBO, comme lorsque Obama recrute le directeur du CBO pour en faire le directeur de l'OMB et ainsi avoir toutes les chances de proposer une réforme acceptable pour le Congrès. Au-delà de ces contraintes institutionnelles, l'intérêt de ce chapitre porte sur la description fine des intérêts et des coups portés par les différentes parties prenantes au débat. Comme le montrent clairement les auteurs, le niveau d'analyse pertinent pour une compréhension du processus est moins celui des groupes d'intérêt (hôpitaux, entreprises pharmaceutiques, association américaine des personnes âgées, assureurs privés, etc.) et des partis politiques, que celui des différents acteurs qui constituent ces groupements ou partis et dont les intérêts peuvent être des plus divers, chacun de ces acteurs étant pris dans son propre système de contraintes et dans ses propres temporalités, indépendamment du groupement dans lequel il s'inscrit. C'est qu'un membre du Congrès, tout en pouvant soutenir tel groupe d'intérêt, est membre d'un parti avec ses logiques propres, comme il est un élu représentant un État avec ses intérêts spécifiques et duquel dépend sa capacité à être réélu. De la même manière, si ce chapitre rend compte des positions des groupes d'intérêt et des partis, c'est moins pour mettre au jour les oppositions que la manière dont tous ces acteurs collaborent sur des points spécifiques, les coalitions et les oppositions se faisant et se défaisant au gré de problèmes et de solutions circonstanciées et spécifiques. On apprend ainsi que même si les républicains s'opposent au vote final de cette loi « pour de simples calculs électoraux » (p. 85) les solutions trouvées pour résoudre les problèmes rencontrés sont largement le fait de ces derniers et que le modèle final d'assurance s'inspire largement du modèle promu au Massachusetts par le

républicain Mitt Romney en 2006¹ ; que les syndicats, tout en soutenant une telle assurance, refusent la remise en cause de certains subsides aux assurances les plus chères (p. 79) ; que le parti démocrate se fissure au moment de décider au niveau national du seuil d'accès au Medicaid ce qui risque d'augmenter de manière importante le budget consacré à ce programme dans les États (parfois démocrates) où le seuil d'accès est particulièrement bas (p. 51 et 93) ; mais aussi que ces logiques personnelles d'intérêt peuvent être prises à défaut par quelques idéaux, comme quand Harry Reids, le chef de la majorité au Sénat, luttant pour mener à bien cette réforme, sait qu'il s'aliène ainsi les électeurs de son État, le Nevada, et que ce sera sans doute son dernier mandat Congrès (p. 61).

Les auteurs montrent alors, dans le troisième chapitre « Comment le “revers” Scott Brown renforce la réforme », combien cet « alignement des étoiles » est non seulement compliqué, mais plus encore fragile. Scott Brown, membre du Tea Party, étant élu au Sénat pour le Massachusetts à la suite du décès de Ted Kennedy, les auteurs montrent combien cet événement risquera de mettre à mal le projet de réforme : « Si dans l'État le plus libéral des États-Unis, à savoir le Massachusetts, les démocrates, malgré un soutien spécial de la part du président, peuvent perdre les élections, que va-t-il advenir pour tous ceux qui, dans des États moins libéraux, seront en réélection la même année ? » (p. 107). Et les auteurs de parler des démocrates, alors, comme de « poulets décapités courant dans tous les sens » (p. 107). Il faudra, plus que le soutien de groupes d'intérêt en faveur de la réforme, un scandale provoqué par l'annonce d'une hausse des primes de 39 % par une assurance en Californie (p. 111-112) pour redonner élan à la réforme – questionnant, au final, la question de l'intérêt général qui en ressort, et plus largement celle de la « rationalité » de la décision politique.

La richesse de cette ouvrage, on le voit, ne réside pas dans une démonstration théorique ; elle réside d'abord dans sa capacité à mettre en œuvre à une analyse mêlant niveau micro, méso et macro

1. Ce qui permet aux auteurs d'écrire que cette loi n'est pas, au contraire de ce que le parti républicain ou certains médias peuvent dire, un « *ObamaCare* » ou un « *Obama health care plan* », puisque Obama n'a proposé que des principes généraux et qu'il a laissé l'entière rédaction du projet au Congrès (p. 89) ou que les éléments principaux du dispositif ont été défendus par les républicains et des économistes conservateurs soucieux des bénéfices des entreprises privées, l'Affordable Care usant ainsi de moyens « conservateurs » (et chers au parti républicain) pour des objectifs progressistes (p. 130).

sociologique parfaitement maîtrisée. L'ouvrage donne ainsi à voir, dans une écriture limpide, les intérêts en jeu dans une telle réforme, le rôle des groupes d'intérêt, mais aussi les jeux de cadrage de la législation, les points de vue idéologiques représentés dans ces cadrages, l'importance de la structure politique américaine sur le rythme et la version finale de cette législation, comme les effets de l'opinion public sur ces réformes. Elle réside dans sa description de la complexité du processus, attachée à une causalité microsociologique et processuelle, toute contenue dans la présence de forces multiples et contradictoires. Elle réside surtout dans la maîtrise de l'objet par les deux chercheurs, dans cette capacité qu'ils ont à nous offrir une étude de cas maîtrisée d'un événement en train de se faire, c'est-à-dire dans leur capacité à nous proposer une histoire du temps présent. Reposant, en termes de matériau empirique, sur les coupures de presses, les sources télévisuelles, des revues d'associations professionnelles, et quelques *interviews* menées par les auteurs avec des personnes parties prenantes, cet ouvrage est une démonstration, en acte, de la possibilité d'une socio-histoire du temps présent.

Alexandre Lambelet -
Sciences Po Paris, CEE

Smith (Jackie), Byrd (Scott), Reese (Ellen), Smythe (Elizabeth), eds - *Handbook on World Social Forum Activism*. - Boulder, Paradigm Publishers, 2011. XIV + 462 p. Figures. Bibliogr. Index.

Dix ans après la tenue du premier Forum social mondial (FSM) à Porto Alegre en janvier 2001 qui allait devenir le symbole de la protestation contre la globalisation économique et financière, le *Handbook on World Social Forum Activism* publié par Paradigm se propose de fournir aux chercheurs et militants le premier ouvrage de synthèse sur ce que les Anglo-saxons appellent le Mouvement pour la justice globale (GJM). Coordinné par Jackie Smith, Scott Byrd, Ellen Reese et Elizabeth Smythe, il réunit les contributions de 32 spécialistes, majoritairement étasuniens, autour des trois questions les plus débattues à son propos, après une première partie dite « contexte général » un peu fourre-tout : son hétérogénéité par l'étude de quelques-uns des mouvements constitutifs et des campagnes ; le jeu d'échelles local-global par celle de trois forums locaux (italien, québécois, étasunien) et du FSM

de Nairobi ; son caractère novateur en termes d'organisation et de fonctionnement.

L'espace dévolu à un compte rendu ne permet évidemment pas de rendre justice à l'ensemble des contributions qui toutes s'appuient sur de véritables enquêtes empiriques mobilisant des outils divers (observations, entretiens, statistiques, analyse de réseaux). On en retiendra l'extrême plasticité d'une cause qui, par son flou même, permet à des mouvements singuliers de revenir sur le devant de la scène (féministes, syndicalistes, environnementalistes) ou d'y accéder (les peuples indigènes ou plus spécifiquement les Dalits, les syndicalistes femmes et les personnes de couleur aux États-Unis) ; qui recompose (au Québec, en Italie, aux USA) voire crée un espace de mouvements sociaux même tâtonnant, par exemple en Afrique, seul cas non occidental envisagé malheureusement, surtout pour un mouvement défini comme « global ». Cette plasticité s'accompagne d'une forte homogénéité aussi bien des profils militants, marqués par leur forte intégration sociale, que des groupes les plus investis (« altermondialistes » *stricto sensu*, de défense des droits de l'Homme, environnementalistes et écologistes), conformément aux résultats des précédentes enquêtes.

En dépit de la qualité des chapitres, l'ouvrage n'emporte pas totalement l'adhésion, du fait de son économie générale. En raison de ses manques tout d'abord. Par sa forme même de *Handbook* et son projet ambitieux (sans compter un prix prohibitif), on pouvait attendre quelques contributions faisant véritablement œuvre de synthèse et même « platement », sous forme d'annexes éventuellement, sur l'évolution des forums, en termes de niveaux de participation, de lieux et de formats – « généralistes » ou thématiques, de plus en plus nombreux. La question de la forme forum elle-même méritait plus que la place accordée pour discuter ses liens avec le modèle classique et antérieur de contre-sommet, les tensions que sa définition génère entre les groupes (évoquées ici ou là au fil des pages). Compte tenu du volume des enquêtes consacrées à la sociographie militante, des plus basiques (les données d'Ibase ou celles des enregistrements des participants réalisés à chaque occasion) aux plus sophistiquées, on ne peut qu'être frustré que le chapitre qui lui est consacré ne s'appuie que sur le Forum social étasunien de 2007 et, pour les FSM, sur ceux, déjà anciens, de 2005 et 2007.

Un autre motif d'insatisfaction tient à l'absence de discussion des trois postulats de la mise en récit militante du GJM : sa nouveauté, sa dimension transnationale et son caractère prétendument plus démocratique et ouvert que les mouvements sociaux précédents. À ce titre, le *Handbook* ne rompt pas, et c'est dommage, avec la circularité grandissante, particulièrement nette sur ce domaine, entre discours savants et militants. Il se place d'ailleurs explicitement dans une logique de connivence (d'où les sous-entendus opératoires), par sa dédicace aux « activistes [œuvrant] pour un monde plus juste et équitable », par son introduction espérant qu'il contribuera à stimuler leur réflexion, par la préface d'un des inventeurs du FSM, Chico Whitaker, ou encore par la présentation des auteurs dont certains présentent leurs titres académiques et militants comme double légitimité. Aussi sur le mode du « cela va de soi », ne prend-il pas position ni même ne rend compte des débats scientifiques en cours sur ces trois enjeux alors même qu'ils affleurent dans nombre de contributions et que certaines offrent explicitement des éléments de discussion essentiels à la distanciation vis-à-vis du sens commun, fut-il militant. C'est le cas en particulier sur la question essentielle de l'articulation du global et du local, les contraintes domestiques apparaissant majeures pour, par exemple, freiner la diffusion du mouvement dans un pays comme le Mexique (et ce malgré la référence zapatiste pour le GJM) ou celle d'une de ses innovations, les camps de jeunes, qui ne résistent pas à la polarisation politique au Venezuela de Chavez. L'irénisme est même de mise quand certains élèvent en « innovations démocratiques » des modes de fonctionnement qui demanderaient à être éprouvés comme tels (par exemple les « *grassroots leaders* ») ou qui relèvent plutôt d'adaptations nécessaires comme la régionalisation (relative et limitée) des forums ou leur espacement temporel.

La raison tient clairement du caractère peu intégré d'un ouvrage qui se présente plus comme une collection de chapitres (dont la moitié sont déjà parus dans des revues scientifiques) que d'une synthèse sur l'état des savoirs que la qualité des auteurs et une expérience décennale avec son lot considérable d'enquêtes accumulées auraient permise. Un ouvrage qui suscite donc plus de regrets qu'il ne comble les attentes, desservi qu'il est par une paresse éditoriale certaine.

Isabelle Sommier -

Université Paris I-Panthéon Sorbonne, CESSP

Willets (Peter) - *Non-Governmental Organizations in World Politics. The Construction of Global Governance*. - Abington, Routledge, 2011 (Global Institutions Series). XXIV + 194 p. Bibliogr. Index.

Peter Willets publie ici un ouvrage court mais dense, consacré au statut et au rôle des ONG dans l'arène politique internationale. Il s'inscrit dans la prestigieuse collection de Routledge dirigée par T. G. Weiss et R. Wilkinson comptant désormais près d'une cinquantaine de titres, tous dédiés à des études sur la gouvernance globale. En quelque sorte, il constitue le point d'orgue de la réflexion que ce politiste internationaliste – aujourd'hui professeur émérite à la City University de Londres – a consacré durant trente ans aux ONG.

Les deux premiers chapitres traitent de l'histoire de l'émergence du terme « non-gouvernemental », de sa place au sein du concept de « société civile », puis de l'accès des ONG aux mécanismes des décisions politiques au niveau international. L'auteur note – avec une certaine ironie – que les acteurs, animés d'un fort antagonisme vis-à-vis des ONG, promeuvent souvent, en façade, un discours de type « société civile » pour arguer que d'autres entités devraient bénéficier d'une plus grande priorité que les ONG dans l'écoute et le rôle que les autorités publiques leur accordent. Il cite, pêle-mêle, les syndicats, les groupes religieux ou encore les peuples indigènes. Quant à l'influence sur les choix politiques, P. Willets se contente – dans un premier temps – de la traiter par le biais des mécanismes d'accréditation et de partenariat avec les différentes structures onusiennes. Ce qui est susceptible d'induire en erreur un lecteur pressé qui ne pousserait pas plus avant... Avant de s'étendre plus longuement dans le chapitre suivant sur le statut au regard du droit international des ONG. Ce n'est pas la partie la plus intéressante du livre, car elle reprend pour l'essentiel des thématiques bien connues sur la transnationalisation ou la place particulière du Mouvement Croix Rouge, Croissant Rouge, et particulièrement du CICR qu'il range dans la catégorie ONG, ce qui est critiquable. Fidèle à ce qui a toujours été son approche élargie du champ, l'auteur traite longuement de ce qu'il appelle les organisations internationales hybrides, tels l'International Council for Science ou l'International Organization for Standardization (ISO). Lesquelles, de notre point de vue, n'ont guère à voir avec les ONG, et sont plus facteur de confusion que de clarté pour l'analyse. Le troisième chapitre, consacré lui aux phénomènes de réseau, est

intéressant, mais relativement décevant. Puisqu'il continue de privilégier une perspective historique, avec comme objectif premier d'établir que les ONG auraient été pionnières dans la création d'Internet, en tant que structures déjà mondialisées.

Le lecteur n'arrivera au cœur de l'ouvrage – au bout du compte – qu'en page 114. Cette construction est assez curieuse, puisqu'il n'en reste plus alors qu'une cinquantaine, hors bibliographie, notes et index. La place des ONG dans les politiques globalisées est analysée à partir d'une approche en théorie des relations internationales qui revisite à l'aune de ce prisme non étatique les grands concepts de souveraineté, autorité, pouvoir, légitimité, régimes et constructivisme. P. Willetts s'appuyant sur les travaux de Keck, Sikkink et Finnemore – abondamment cités – accorde d'ailleurs une large place à cette théorie. Pour lui, l'insertion des ONG dans les structures politiques existantes au niveau mondial n'est ni inhabituel, ni anormal. Au contraire, leur présence y serait centrale. Il cherche à montrer – toujours en adoptant un point de vue constructiviste – que la référence aux valeurs est centrale dans la motivation comme dans la mise en œuvre de ce que – personnellement – nous préférons qualifier de « politiques non gouvernementales ». Les ultimes développements traitent de la gouvernance globale et des différentes déclinaisons proposées aux ONG en vue de s'y insérer et peser sur les principaux enjeux mondialisés, tels que P. Willetts les identifie. C'est-à-dire – pour lui – les femmes, la croissance démographique, le développement, les droits humains, la défense de l'environnement et le changement climatique, enfin le contrôle des armes. Bizarrement, cependant, l'essai se termine sans véritable conclusion. Il faut donc se reporter à celle du dernier chapitre pour saisir que son rédacteur cherche encore à convaincre de la pertinence de l'approche constructiviste, même s'il y ajoute une touche de pluralisme. Ainsi, il estime qu'elle seule permettrait finalement d'expliquer l'influence et les résultats auxquels aboutissent les ONG sur la scène internationale. La dernière phrase de l'ouvrage est emblématique de ce point de vue puisqu'elle affirme que « [les] ONG sont des composantes cruciales des politiques de gouvernance globale ». L'affirmation est séduisante, mais on aurait souhaité la voir mieux étayée qu'à travers une démarche essentiellement chronologique dans le livre : par exemple, grâce à la construction d'une grille

théorique et méthodologique, applicable aux situations contemporaines de cette seconde décennie du 21^e siècle.

Philippe Ryfman -

Université Paris I-Panthéon Sorbonne, CESSP

Erdi Lelandais (Gülçin) - *Altermondialistes en Turquie. Entre cosmopolitisme politique et ancrage militant.* - Paris, L'Harmattan, 2011

(États, pouvoirs et sociétés). 380 p. Annexes. Bibliogr.

L'ouvrage de Gülçin Lelandais est issu d'une thèse doctorat en sociologie soutenue à l'ÉHESS en 2006, intitulée « "Cosmopolites enracinés". La transnationalité et la construction identitaire du mouvement altermondialiste. L'exemple de la Turquie ». Dans une introduction qui pose les principaux enjeux des études sur l'altermondialisme (mouvement des mouvements ? société civile internationale ou véritable mouvement social ?), l'auteure prend parti pour la thèse de Sydney Tarrow selon laquelle les altermondialistes sont des « cosmopolites enracinés », ce qui lui permet de justifier l'étude du contexte politique, social et historique de la Turquie pour comprendre les militants de la cause altermondialiste dans ce pays. L'ouvrage s'articule autour de deux parties, l'une consacrée aux aspects théoriques de l'altermondialisation dans le champ des sciences sociales et la seconde qui prend pour étude le cas de la Turquie en tant que lieu d'apprentissage du militantisme altermondialiste.

Après un rappel historique des origines de l'altermondialisme dans le monde (crise financière des années 1970, mobilisation des Chiapas au Mexique dans les années 1980, entre autres) et en Turquie (contexte post-11 septembre 2001, guerre en Irak en 2003, plan structurel en Turquie en 2001), la première partie a le mérite de rappeler les principaux cadres théoriques de l'action collective, de la transnationalisation des mouvements sociaux et le principal moteur de mobilisation : lutter contre le néolibéralisme et ses dérives. Dans cette partie académique, l'auteure pointe les faiblesses de l'approche des nouveaux mouvements sociaux pour plaider en faveur d'une approche centrée sur les militants, leurs trajectoires et les imbrications organisationnelles ancrant son travail dans une perspective de sociologie politique. La seconde partie de l'ouvrage est certainement la plus séduisante, car elle rend compte précisément de la situation de la cause

altermondialiste en Turquie. Fondée sur une enquête qualitative (questionnaires, participation à des réunions, à des forums sociaux, entretiens avec des militants de la cause, travail sur la presse turque, sur le matériel de propagande des principales organisations), doublée d'un souci salvateur de contextualisation, le lecteur entre de plain-pied dans la nébuleuse altermondialiste turque. D'abord, il comprend combien il est difficile pour les militants de s'organiser. C'est qu'en Turquie, le champ du militantisme à gauche a été sérieusement « décapité » aux lendemains du coup d'État du 12 septembre 1980 au cours duquel les *leaders* syndicaux ont été emprisonnés, torturés, ont dû s'exiler, tant la répression à leur encontre fut vive. Reconstituer des syndicats, des associations n'est pensable qu'à la fin des années 1980, moment où la constitution turque autorise à nouveau le droit d'association partiel (associations culturelles surtout) et où Turgut Özal devient le président de République turque (1987 mettant un terme à la présence des militaires au pouvoir et imposant aux Turcs le tournant néolibéral et sa rigueur). Mais le contexte international joue aussi un rôle dans la structuration du mouvement altermondialiste en Turquie. La chute du Mur de Berlin affaiblit les mouvements communistes, sauf les trotskistes qui voient dans la cause antimondialisation (au départ) le moyen de lutter contre le capitalisme au niveau international. Ce que montre G. Lelandais, ce sont les reconversions militantes possibles à ce moment pour des militants de gauche qui peuvent investir une cause qui apparaît moins politique que les causes traditionnelles. Mais loin de l'auteure l'idée de nous dire que ce réinvestissement est plus facile. En effet, en Turquie, la faiblesse de la société civile rend toute velléité d'organisation collective problématique et surtout selon les principes du mouvement altermondialiste. Et pour cause, le champ militant turc est marqué par le centralisme, le système politique turc étant nationalisé, la culture politique turque est peu empreinte du principe d'horizontalité qui invite aux échanges à partir de la base, souvent les organisations disparates qui se revendiquent de l'altermondialisme suivent les directives, les mots d'ordre de leurs *leaders*.

Ces aspects environnementaux pointés, il s'agit de rendre compte des spécificités du mouvement altermondialiste turc qui se caractérise du point de vue organisationnel par la forte présence de syndicats, de chambres professionnelles, de partis politiques, d'associations islamiques, cette

dernière présence expliquée par la convergence de certains musulmans critiques avec le modèle américain, marquant véritablement une différence avec les mouvements altermondialistes européens. L'Europe justement n'est pas absente des analyses puisque l'agenda de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne s'accélère en 1999 et 2005 et constitue une fenêtre d'opportunité pour les militants qui peuvent investir des causes connexes (environnementales avec Greenpeace, droits de l'Homme avec Amnesty, cause des femmes et des minorités ethniques, religieuses...), mais aussi pour être critiquée par les plus radicaux qui sont sceptiques à l'encontre du modèle économique européen teinté de militarisme pour certains militants pacifistes. Outre ces positionnements idéologiques (anticapitalisme, pacifisme qui se cristallise autour de la guerre en Irak en 2003) et la diversité des militants (communistes, trotskystes, marxistes, réformistes, socialistes, sociaux-démocrates, islamistes...), ce qui caractérise les militants, c'est leur jeunesse (la moitié a moins de 30 ans), leur inscription urbaine (d'Ankara, d'Izmir, de Diyarbakir et d'Istanbul), leur capital culturel et universitaire (étudiants), ce qui tranche avec les militants reconvertis des générations 1968 et d'avant le coup d'État, qui sont des ouvriers, pétris de culture industrielle, militants aguerris qui tirent leur épingle du jeu par la maîtrise des ressources pertinentes mobilisables dans cet espace et s'érigent en instituteurs de la cause. Se dessinent alors des trajectoires différenciées marquées par l'appartenance organisationnelle, générationnelle, et dont les marqueurs sociologiques sont forts (classe sociale...). Mais ce regard sur les pratiques n'a de sens que s'il est mis en perspective par rapport aux autres acteurs de la société civile, notamment les médias, les instituts de sondage qui véhiculent des représentations dépréciées du militantisme à gauche : tout l'enjeu est de présenter l'altermondialisme comme une cause moins politique et de mobiliser des ressources de contre-expertise en se fondant sur des intellectuels, universitaires, pour faire apparaître cette lutte comme légitime, voire nécessaire. Malgré les investissements dans les forums sociaux mondiaux, européens, rencontres avec d'autres organisations, l'auteure pointe la faiblesse du mouvement altermondialiste en Turquie qui peine à s'inscrire dans les réseaux internationaux. Du coup, le mouvement altermondialiste turc se tourne vers les causes nationales, locales (celle de Bergama, analysée par Emre Öngün), car le

mouvement s'entre-déchire sur l'attitude à tenir vis-à-vis de l'AKP (parti conservateur, religieux, libéral au pouvoir depuis 2002).

Au final, l'étude de G. Lelandais est également une contribution à la sociologie du champ militant turc depuis les années 1990 et questionne, au-delà de l'altermondialisme, des objets plus classiques de sociologie politique tels que les reconversions militantes, les opportunités politiques, les répertoires d'action, mais plus profondément les relations entre société civile et État, et ce, dans un contexte autoritaire, à tout le moins policé.

Magali Boumaza -

Université Galatasaray, Istanbul

Dufoix (Stéphane) - *La dispersion. Une histoire des usages du mot diaspora.* - Paris, Éditions Amsterdam, 2011. 576 p. Bibliogr.

Le sociologue Stéphane Dufoix, prolongeant ses précédentes recherches sur l'exil, s'est attelé à un ambitieux défi scientifique : analyser les usages du terme *diaspora* au cours de notre histoire. Cet ouvrage, issu d'un mémoire d'HDR soutenu récemment, analyse l'origine religieuse du mot, son lien aux persécutions contre les Juifs et plus récemment son apparition dans le champ des relations internationales, des médias et l'univers académique. L'auteur effectue une « socio-sémantique historique » des usages sociaux et savants d'un terme polysémique, afin de rendre compte des possibilités – et parfois impossibilités – de diffusion, transformation et stabilisation de ceux-ci. L'analyse repose sur trois parties, les deux premières constituant les modèles diasporiques que sont la diaspora juive et la diaspora *noire* (ou *africaine*) ; la dernière partie explicite le succès de l'usage politique et courant du mot en revenant sur sa conceptualisation scientifique actuelle. On ne trouvera pas de définition *juste* ou composée par l'auteur : l'objectif de celui-ci est d'analyser la diffusion, si ce n'est la dispersion, d'un mot emblématique, à travers les rencontres d'acteurs religieux, intellectuels, politiques, qui se lisent et se traduisent, se confrontent et s'influencent mutuellement au cours du temps et des espaces. Il propose cependant un prisme de lecture du phénomène diasporique, articulant un centre (originel, culturel, cultuel ou politique) et sa périphérie (population en exil). Le centre peut constituer un berceau originel et/ou un horizon à atteindre, à l'instar

d'Israël ; la diaspora peut également constituer une « communauté culturelle a-centrée, traversée par des réélabérations constantes » (p. 385), comme la diaspora *noire*. Les liens (symboliques, affectifs, culturels, économiques, politiques, etc.) entre le centre et la périphérie forment le cœur du concept actualisé de diaspora.

Confiné pendant 22 siècles à l'espace religieux (d'abord juif, puis chrétien et protestant), la diaspora devient au 19^e siècle la condition géographique dispersée de minorités religieuses, conservant des liens entre elles au-delà des frontières. Le terme se sécularise timidement au 18^e siècle et ce n'est qu'au début du 20^e qu'il apparaît dans le vocabulaire courant, essentiellement pour évoquer les Juifs. À la montée de l'antisémitisme en Europe répond l'essor d'un nationalisme juif puis l'apparition du sionisme, qui, rompant avec l'eschatologie juidaïque, fait du retour à la terre, autrement dit de la « fin » de la diaspora, un acte humain et volontaire.

La diaspora *noire* (la dispersion *via* la traite négrière et les souffrances liées à la haine raciale et aux discriminations) se construit aux États-Unis au 18^e siècle, d'abord par le biais de la religion, par analogie aux Juifs, puis dans une logique de substitution concurrentielle et enfin en se posant en rupture avec les Juifs, dans la seconde moitié du 20^e siècle. La proclamation de la fierté culturelle *noire* et d'une identification se passant de l'origine africaine relève d'un acte de libre affirmation de soi, porté par des universitaires et des militants noirs-américains, puis français et britanniques. Les *black studies*, *subaltern studies* et *cultural studies* font émerger une ethnicité culturelle « hybride », en changement permanent et déterritorisée, dans une perspective résolument postmoderne.

Ainsi, le terme de diaspora a-t-il été progressivement accolé à diverses populations, et ce dans plusieurs disciplines (géographie, science politique, philosophie, histoire...). S'il est de plus en plus utilisé au 20^e siècle, ses usages se cumulent, en particulier à partir des années 1970, sans qu'une ou des définition(s) ne soi(en)t réellement formulées. À la fin des années 1990, s'affirment les *diasporas studies*. Domaine d'étude à part entière, dans les sciences humaines et sociales, le mot devient un « concept installé » (p. 440), doté d'une « épaisseur académique » (p. 447) qui fait l'objet de controverses marquant chaque chercheur et courant. L'intérêt heuristique du concept, en dépit de son succès et de sa labilité, est affirmé pour penser les migrations contemporaines

comme les relations qu'entretiennent les États nations avec leurs ressortissants. Ces derniers sont désignés par le terme diaspora dans une acceptation « globale », valorisante, par des organismes internationaux (OIM et Banque mondiale notamment), et des institutions liées au développement.

Les NTIC ont transformé la « double-absence » des émigrés (pour reprendre l'expression d'Abdelmalek Sayad) en « double-présence » (p. 516). Pour les pays émergents, ils représentent une manne liée aux transferts économiques (les remises) qui justifient leur attention. Ce sont ainsi des liens « trans-étatiques », « extra-territoriaux » qui recomposent les rapports des migrants à leur « pays d'origine » comme les droits et devoirs politiques qui leur sont conférés par les États originaires. Aussi, la diaspora désigne-t-elle dans les travaux portant sur la mondialisation une « forme déterritorialisée de l'appartenance [...], symbole d'une nouvelle ère cosmopolitique déchargée du "nationalisme méthodologique" caractéristique de la modernité » (p. 492).

Les deux derniers chapitres traitant de la période contemporaine nous sont apparus particulièrement stimulants. L'ouvrage, qualifié par son auteur de « volumineux », fourmille de références, micro-détails, citations, empruntées à plusieurs disciplines et corpus recensés en français, anglais et allemand. Si la démarche de recherche est extrêmement rigoureuse, si l'ouvrage se prête à un usage de type encyclopédique, l'ensemble est d'une telle densité¹ que l'on s'y perd parfois. La vertigineuse dispersion vaut non seulement pour le terme diaspora, au plan sémantique, temporel, géographique, politique et académique (p. 568) mais aussi pour l'analyse elle-même et l'attention du lecteur.

Fanny Jedlicki -

Université du Havre, IDEES/URMIS

Delmas (Corinne) - Sociologie politique de l'expertise. - Paris, La Découverte, 2011 (Repères. Sociologie). 128 p. Bibliogr.

En proposant d'aborder la question des « savoirs pour l'action » au travers d'enjeux de société majeurs – réforme de l'État,

mondialisation, démocratie technique, néolibéralisme, individualisation – l'ouvrage de Corinne Delmas ancre la notion d'expertise dans les problématiques les plus actuelles des sciences sociales du politique. L'ambition qui porte le titre de cet ouvrage de synthèse apparaît ainsi clairement relevée : l'expertise, cet « objet de tous les fantasmes » (p. 3), constitue un bon analyseur des sociétés contemporaines – en témoigne l'abondante bibliographie délivrée en fin d'ouvrage.

Apparaissant au fil des pages comme un objet de recherche frontière, l'expertise se retrouve située au carrefour de nombreuses interrogations (transformations de la bureaucratie d'État, vicissitudes de la démocratie délibérative, procéduralisation et managérialisation sans précédent de l'action publique), où se croisent une grande variété d'acteurs, à la fois individuels (chercheurs, fonctionnaires, usagers, intellectuels, citoyens, amateurs...) et collectifs (agences de régulation, organisations internationales, groupes d'intérêt, *think tanks*, cabinets de conseil...). Sur tous ces sujets, l'ouvrage se signale également par un souci constant de mise en perspective historique, accordant une part importante au cas de la France, sans toutefois négliger le regard comparatif avec d'autres réalités nationales – une qualité ici précieuse pour appréhender certains débats relatifs aux technosciences par exemple (p. 51-57). L'entremêlement de ces différentes facettes de l'expertise trouve alors en fin d'ouvrage le support d'une thèse forte, concernant l'émergence d'un « État réflexif » (ce qui ne veut pas dire plus participatif), lié au développement d'une « gouvernance » trouvant aujourd'hui à s'exercer au plus près des individus, d'un « pouvoir sur soi » (p. 97) désormais requis jusqu'aux domaines les plus intimes de la vie personnelle². En résumé, l'auteure offre à son lecteur un agencement globalement original et stimulant, sur un sujet fort débattu, tant par les questions auxquelles l'expertise se réfère dans la société que par le traitement que lui réservent depuis plusieurs années les sciences sociales du politique.

Comme dans de nombreux ouvrages de ce type, C. Delmas délivre sur la notion d'expertise

1. Qui vont de la citation de passages (en grec et traduits en français) de la bible de la Septante à la relecture de Nietzsche par les poststructuralistes français, en passant par les différentes étapes de la naissance du sionisme, des *blacks studies* et de la vie personnelle du fondateur de la revue *Diaspora*, pour ne citer qu'une infime partie des analyses parfois trop exhaustives de l'auteur.

2. Une thèse que l'on retrouve également développée par Peter Miller, Nikolas Rose, *Governing the Present. Administering Economy, Social and Personal Life*, Cambridge, Polity Press, 2008.

une vision du monde à la fois intégrative et cohérente – une approche qui se prête ici tout particulièrement à une collection consistant avant tout à fabriquer des « repères ». L'un des risques propres à ce format, c'est, bien sûr, celui d'une tendance à l'euphémisation plus ou moins grande des différences susceptibles d'opposer les vulgates sociologiques mobilisées à l'appui du raisonnement¹. Un problème habilement résolu par l'auteure (cf. première partie consacrée à « l'expertise, enjeu de définitions », p. 9), dont on retiendra l'intérêt porté pour l'approche écologique développée par Andrew Abbott. Un lecteur assidu pourra toutefois regretter que d'autres approches, disséminées et convoquées en d'autres parties de l'ouvrage, ne fassent pas l'objet d'une mise en regard plus systématique (à l'instar de celle proposée par Harry Collins et Robert Evans, p. 45-46). Ce qui invite à souligner – peut-être plus explicitement que ne le fait l'auteure, dont nous partageons la vision du monde – l'incomplétude de ce « nouveau » domaine de recherche et la polyphonie des voix/voies qui s'y expriment – sans prétendre à l'exhaustivité : au regard de l'émergence de certains « lieux de pouvoir »², de l'inégale influence ou distribution sociale des savoirs dans l'action publique³, ou encore de la circulation transnationale des idées et autres « recettes » liées aux pratiques gouvernementales⁴. Autant de pistes de réflexion qui, au passage, pourraient tout aussi bien s'appliquer à une « nouvelle » sociologie politique des sciences⁵, en invitant ici à nouer un autre dialogue.

Le livre de C. Delmas conduit enfin à formuler une autre remarque, de nature plus épistémologique, voire politique : car pourquoi, au fond, un tel engouement pour la notion d'expertise ? Le *flou* qui entoure sa définition, comme le relève l'auteure à plusieurs reprises, n'est-il pas aussi ce qui fait le « succès » de certaines pratiques

expertales ? Un regard affûté d'historien ou de sociologue des sciences, insistant sur la généalogie de cette question et les controverses qui l'entourent, trouverait là sans nul doute matière à réflexion⁶ – ce à quoi invite également la question initiale, posée par l'auteure en forme de boutade : « Faut-il expertiser les experts ? » (quatrième de couverture et p. 3). Si l'expertise constitue bien un « fantôme » de la modernité, peut-être faudrait-il en effet s'interroger sur l'obsession des sciences sociales à vouloir en faire la sociologie à tout prix... À cet égard, l'hypothèse d'un « refoulement des questions de politique et de philosophie spéculative » (p. 14), évoquée à propos de Durkheim et de la naissance de la sociologie, serait loin d'être absurde.

Yann Béraud -

Sciences Po Bordeaux, Centre Émile Durkheim

Dubois (Vincent), avec Bastien (Clément), Freyermuth (Audrey), Matz (Kévin) - *Le politique, l'artiste et le gestionnaire. (Re)configurations locales et (dé)politisation de la culture.*

Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2012 (Champ social). 276 p. Annexe. Bibliogr.

Les logiques différenciées de politisation des affaires culturelles ou, plus précisément, les processus qui contribuent à les « convertir » – selon l'approche définie par Jacques Lagroye – en objets d'affrontement politique et d'intervention publique, se trouvent au cœur de l'ouvrage collectif dirigé par Vincent Dubois. Reposant sur une forte assise *empirique* (sept chapitres portant sur des configurations locales d'action publique spécifiques, se déployant dans des contextes historiques différents) et *methodologique* (l'ultime partie, destinée aux chercheurs découvrant le champ des politiques culturelles, reprend en détail

1. Jean-Yves Trépos, *L'écriture de la sociologie. Essai d'une épistémologie du style en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 33-38.

2. Pierre Lascoumes, Dominique Lorrain, « Trous noirs du pouvoir. Les intermédiaires de l'action publique », *Sociologie du travail*, 49 (1), 2007, p. 1-9.

3. Emmanuel Henry, « Nouvelles dynamiques de savoirs et permanence des rapports de pouvoir. L'impact – limité – des transformations – importantes – de l'expertise en santé au travail », *Revue française de science politique*, 61 (4), août 2011, p. 707-726.

4. Renaud Payre, « L'espace des circulations. La fabrique transnationale des sciences administratives (années 1910-années 1950) », dans Pascale Laborier, Frédéric Audren, Paolo Napoli, Jakob Vogel (dir.), *Les sciences camérales. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF, 2011, p. 283-306.

5. Scott Frickel, Kelly Moore (eds), *The New Political Sociology of Science. Institutions, Networks, and Power*, Madison, The University of Wisconsin Press, 2006.

6. À l'instar de ce qu'ont entrepris certains politistes et sociologues des sciences, voir Joëlle Le Marec (dir.), *Les études de sciences : pour une réflexivité institutionnelle*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2010.

les grands principes – épistémologiques, chronologiques, etc. – d'analyse du secteur), l'ouvrage présente également une certaine ambition *théorique*, qui apparaît notamment dans la volonté de distinguer, au-delà de la singularité et de la diversité des cas étudiés, trois dynamiques tendancielle de politisation des affaires culturelles (p. 11-16).

La première période, qui court des années 1950 jusqu'aux années 1970, est marquée par une politisation active (ou « positive ») de la question culturelle, dont les différentes modalités sont précisément décrites au cours des trois premiers chapitres de l'ouvrage. L'engagement des élus locaux dans le champ culturel constitue une caractéristique essentielle de la période, qui peut s'expliquer par la prise en charge précoce d'un tel enjeu par certaines organisations politiques (au premier rang desquelles, le Parti communiste) ou, de manière plus générale, comme une forme de réaction à l'emprise croissante de l'État sur les affaires culturelles. La politique culturelle de la municipalité communiste de Givors (chapitre 2) se coule pleinement dans la première logique ; elle prend appui sur les différentes ressources politiques mobilisables localement (sections artistiques des comités d'entreprises, par exemple) ou nationalement (appel aux artistes communistes), pour développer une intervention fondée sur la légitimation de la culture populaire et inscrite dans l'impératif plus général de lutte et d'émancipation de la classe ouvrière. Le rôle de la Fédération nationale des centres culturels communaux, créée en 1960, illustre une forme plus transversale de mobilisation territoriale qui, tout en recoupant partiellement la première (la ville de Givors est membre de la FNCCC), vise essentiellement à proposer une représentation de l'action culturelle alternative à celle, jugée trop élitiste, du jeune ministère chargé des Affaires culturelles ; les élus locaux défendent ici une idéologie « basiste » du développement culturel, qui met en avant les vertus de la proximité et le rôle essentiel des associations locales (chapitre 1). Au-delà du rôle déterminant des élus locaux, une source alternative de politisation des affaires culturelles réside dans la vitalité des réseaux associatifs, étroitement liée à l'influence croissante des classes moyennes mobilisées autour de la gauche non communiste ; ces mobilisations, dont l'intensité apparaît dans la politique culturelle de la ville de Bron (chapitre 3), diffusent une appréhension nouvelle des enjeux culturels,

tant au niveau collectif (gestion directe des équipements), qu'individuel (promotion de la créativité artistique personnelle).

La seconde période – des années 1970 aux années 1980 – suit une dynamique inverse de dépolitisation des affaires culturelles, qui tend à neutraliser les différents registres de mobilisation de la phase précédente. Au-delà des transformations globales (déindustrialisation, accroissement du chômage, etc.) qui affectent l'espace social durant cette période, l'intervention culturelle locale est caractérisée par un processus d'autonomisation et de professionnalisation reléguant progressivement les registres militants valorisés durant la période antérieure. Une telle évolution se lit notamment dans les trajectoires biographiques d'élus qui prennent une certaine distance avec leurs engagements politiques initiaux (p. 73-74), ou dans la nécessité pour les associations de se conformer aux exigences d'une intervention culturelle plus spécialisée, fondée sur une action publique contractuelle, par projet, appelant des compétences plus techniques et altérant la légitimité du capital militant (p. 69 et p. 96-98). Présentées comme le fruit d'une évolution naturelle par les responsables politiques locaux, ces reconversions génèrent cependant, comme le montre l'exemple de Givors, des conflits liés l'évidement politique progressif de l'action culturelle (p. 66).

La troisième période dévoile une re-politisation extrêmement ambivalente de l'intervention culturelle, dans la mesure où elle reste étroitement dépendante des pratiques politiques professionnalisées ou, inversement, largement diluée dans une série d'enjeux hétéronomes (économie, tourisme, etc.) qui la dépassent. L'intercommunalité culturelle fournit une première illustration du poids des logiques de professionnalisation politique ; très dépendante des jeux de transactions entre communes périphériques et ville-centre qui structurent la politique communautaire, elle prend fréquemment la forme, comme le montre Audrey Freyermuth, d'une intervention morcelée, se déployant dans les « intervalles », selon une logique de « troc » qui révèle le poids des intérêts politiques cristallisés au niveau local (chapitre 5). Les nombreuses affaires culturelles qui éclatent dans les années 1990, à la suite de la remise en cause du soutien accordé par certaines municipalités, témoignent également de l'emprise des pratiques politiques professionnalisées ou, plus exactement, des effets de la redéfinition du rôle de

l'élu local autour d'un impératif gestionnaire, susceptibles de légitimer l'ensemble des sanctions imposées aux organisations culturelles, tout en masquant les décisions les plus politisées (chapitre 4). À l'inverse, l'introduction de normes d'intervention nouvelles, visant notamment à rapprocher l'économie et la culture, révèle une forme de « politisation hétéronome » des enjeux culturels entretenue, comme le souligne Kévin Matz, par l'émergence d'un véritable « marché de la croyance économico-culturelle » qui se diffuse par des canaux divers : cycles de formation destinés aux responsables culturels locaux, structuration d'un champ du conseil culturel, etc. (chapitre 6). L'enquête de Clément Bastien constitue une intéressante mise à l'épreuve d'une telle croyance, en se concentrant sur les conditions locales de possibilité du mécénat culturel, qui apparaît comme une pratique sélective, informelle et personnalisée, c'est-à-dire essentiellement inscrite dans un « système de relations localisées constitutif de la notabilité » (chapitre 7).

L'un des intérêts majeurs de l'ouvrage – dont la richesse empirique rend le travail de synthèse nécessairement réducteur – réside dans la volonté de connecter des configurations locales d'intervention publique à des dynamiques plus générales d'évolution des politiques culturelles, en dépassant notamment leur dimension sectorielle. Le double choix d'une analyse localisée et d'un essai d'interprétation chronologique soulève cependant un certain nombre d'interrogations. Le parti d'une approche localisée retenu par les auteurs, d'une part, ne se réduit pas à l'examen de pratiques strictement territoriales, comme le montrent par exemple les nombreuses réflexions autour du « poids croissant des circuits de légitimation externe » (p. 70), qui concerne aussi bien les trajectoires professionnelles des acteurs culturels que la réalisation de nouvelles institutions reposant sur des ressources matérielles et symboliques extraterritoriales, qu'elles soient nationales (l'Institut pour l'art et la ville de Givors, p. 72) ou internationales (le modèle du Guggenheim de Bilbao pour les politiques de développement territorial, p. 157). Une lecture « centralisée » permettrait cependant de compléter le tableau proposé, en révélant notamment ce que l'ensemble des évolutions mentionnées dans l'ouvrage doivent à la reconfiguration du rôle de l'État (ou, plus exactement, des réseaux qui le composent) dans les politiques culturelles contemporaines. De ce point de vue, la politique des antennes locales

(Pompidou-Metz, Louvre-Lens, etc.) des grands établissements culturels nationaux renforce clairement les logiques d'extraversion et contribue pleinement à la légitimation de principes d'intervention hétéronomes ; fortement inspirée par des expériences étrangères (Tate Gallery, fondation Guggenheim, etc.), elle repose en effet sur la mise en compétitivité des collectivités territoriales pour l'obtention des projets et sur la sollicitation de financements extérieurs afin d'assurer le fonctionnement de ces institutions hybrides. Réinscrite dans la trame chronologique esquissée dans l'ouvrage, l'évolution du rôle de l'État révélerait le passage d'une volonté (ambitieuse) de maillage égalitaire du territoire, symbolisé par le programme des maisons de la culture (première période), à une politique d'intervention plus sélective et concurrentielle, impulsée par des établissements publics autonomisés.

La périodisation retenue, d'autre part, pourrait être nuancée par l'examen de trajectoires « dissonantes » de politiques culturelles locales, notamment lorsque ces dernières sont affectées par des tensions durables entre municipalité et champ associatif. Dans de telles configurations, des formes de « politisation différée » sont susceptibles d'apparaître durant des périodes (années 1980 et 1990) *a priori* moins favorables à l'engagement : la politisation de certaines associations des quartiers Nord de Toulouse, notamment à la suite du rejet par la municipalité de projets culturels pourtant validés par l'État, en constitue un premier exemple ; une deuxième illustration, plus générale, est fournie par le rôle symétriquement inverse joué, dans les années 1980, par l'Association des élus pour la liberté de la culture (AELC), qui regroupe un ensemble de villes majoritairement situées à droite de l'échiquier politique (Nantes, Strasbourg, Toulouse, Brest, Nîmes, etc.) : loin de la position originelle (et relativement consensuelle) de la FNCCC, elle stigmatise dans sa première lettre de liaison « l'excitation collective » des manifestations socioculturelles, au motif qu'elles relèvent d'une « contestation permanente et subversive à finalité politique » au détriment des « élans d'enthousiasme vers le beau ».

D'une manière plus générale, il est possible de s'interroger sur l'émergence potentielle d'un nouveau cycle de politisation, en partie liée à l'influence croissante des logiques hétéronomes, décrites à la fin de l'ouvrage, sur les politiques culturelles. Les grandes opérations de régénération urbaine par la culture récemment importées en

Europe sont ainsi susceptibles de favoriser, comme le montre de manière emblématique le cas de l'Allemagne¹, de nouvelles formes de mise en politique des enjeux culturels (rapport des artistes à l'économie, risques de *gentrification* de certains quartiers, remobilisation de la notion de « droit à la ville », etc.) ; un tel « ré-encastrement » de la question sociale dans les politiques culturelles rappelle, contre les tentatives indigènes de naturalisation des dynamiques de dépolitisation, qu'elles s'inscrivent dans un processus historique plus général qui, pour reprendre les termes de V. Dubois, n'est « ni linéaire [...] ni irréversible » (p. 100).

Thomas Helie -
Université de Reims

Audier (Serge) - Néo-libéralisme(s). Une archéologie intellectuelle. - Paris, Grasset, 2012 (Mondes vécus). 632 p. Index.

Dans les années 1930, le communisme, le fascisme et le keynésianisme éclipsent le « vieux libéralisme » du 19^e siècle. Conscients de ce déclin idéologique, de nombreux intellectuels libéraux vont alors chercher à fonder un « néolibéralisme ».

Ordinairement, on enseigne que, si ce nouveau courant de pensée prend l'ascendant dans les années 1970, il trouve sa source dans trois actes fondateurs concomitants : le colloque Lippmann de 1938, la parution de *la Route de la Servitude* de Hayek en 1944 et la création de la Société du mont Pèlerin en 1947. Le mérite de Serge Audier consiste à recontextualiser cette genèse du néolibéralisme pour la restituer dans toute sa complexité historique. Ainsi nous apprend-il que l'histoire du mouvement néolibéral a été doublement réécrite. D'une part, elle a été relatée par les courants néolibéraux qui se sont imposés idéologiquement à partir des années 1970, à savoir l'école autrichienne de Hayek et l'école de Chicago de Friedman. D'autre part, elle a été grandement façonnée par des auteurs de la gauche radicale qui ont présenté le néolibéralisme comme un bloc monolithique sans nuance.

À cet égard, le premier intérêt de l'ouvrage de S. Audier est de synthétiser les quatre grilles de lecture critique proposées par les auteurs de la gauche radicale. En premier lieu, le *paradigme de l'ultralibéralisme guerrier* (David Harvey, Naomi Klein) postule que le néolibéralisme n'est pas un facteur de paix mais qu'il a été au contraire instauré par la violence et par la guerre. En second lieu, la *grille néo-foucauldienne* (Pierre Dardot et Christian Laval) considère que le néolibéralisme veut faire de la concurrence « La norme » universelle de toutes les activités humaines. En troisième lieu, la *grille néo-bourdieusienne* (Serge Halimi, Frédéric Lebaron) conçoit le néolibéralisme comme une théorie économique pseudo-scientifique, hyper-individualiste et non démocratique qui a pour projet de détruire toutes les logiques collectives. En dernier lieu, la *grille individualiste et anti-68* (Jean-Claude Michéa, Régis Debray) pose que le néolibéralisme et le mouvement libertaire de Mai 68 participent d'une même logique individualiste, étant entendu que les libéralismes politique, économique, social et culturel concourraient au même projet historique : garantir la primauté de l'individu sur la société. D'après S. Audier, toutes ces interprétations sont aussi partielles que partiales : le lien entre néolibéralisme et impérialisme de *l'ultralibéralisme guerrier* est très discutable ; la *grille néo-foucauldienne* oublie de décrire toutes les résistances à la logique du capitalisme concurrentiel ; la *grille néo-bourdieusienne* tombe dans « un sociologisme scientiste » et dans le piège du holisme ontologique tandis que *l'anti-libéralisme* global du courant anti-68 omet de dire que les libéralismes juridique et politique ont été à l'origine de nombreux droits sociaux et de nombreux mouvements d'émancipation.

Toutes ces interprétations réductionnistes de la gauche radicale, conjuguées aux erreurs d'analyse de l'historien Richard Cockett² et à la réécriture de l'histoire par les vainqueurs du courant néolibéral ont alimenté, selon l'auteur, trois contresens historiques principaux. Tout d'abord, il est faux de présenter Walter Lippmann comme le père spirituel du néolibéralisme d'aujourd'hui. Très engagé à gauche dans sa jeunesse, ami de Keynes et soutien

1. Voir par exemple : Johannes Novy, Claire Colomb, « Struggling for the Right to the (Creative) City in Berlin and Hamburg : New Urban Social Movements, New "Spaces of Hope" », *International Journal of Urban and Regional Research*, mars 2012, <<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1468-2427.2012.01115.x/pdf>>, et Albert Scharenberg, Ingo Bader, « Berlin's Waterfront Site Struggle », *City*, 13 (2-3), 2009, p. 325-335.

2. Voir Richard Cockett, *Thinking the Unthinkable. Think-Tanks and the Economic Counter-Revolution, 1931-1983*, Londres, Fontana Press, 1995.

de Roosevelt, W. Lippmann démontre dans *The Good Society* (1937) que la philosophie libérale, d'essence progressiste et universaliste, a été dévoyée par la doctrine manchestérienne du *laisser-faire* généralisé. De la même manière, il est faux d'expliquer que ce colloque débouche sur un consensus, car on y trouve déjà les deux grandes lignes idéologiques qui vont s'opposer jusqu'aux années 1970 : le paléo-libéralisme (Mises, Hayek) et le néolibéralisme (Lippmann, Aron, Rougier, Rüstow, Röpke). Le premier vise à ressusciter le « vieux libéralisme » anti-étatiste et sera principalement incarné dans les décennies suivantes par les partisans de Friedrich Hayek et de Milton Friedman ; le second entend quant à lui réincarner le libéralisme autour de valeurs sociales et sera représenté essentiellement par plusieurs grands courants allemands : le « libéralisme sociologique » de Rüstow et Röpke, « l'économie sociale de marché » d'Erhard ou « l'ordolibéralisme » d'Eucken, Böhm ou Müller-Armack. Enfin, il est faux de prétendre que la Société du mont Pèlerin créée en 1947 réunit dès le départ une majorité de paléo-libéraux, c'est-à-dire d'ultra-libéraux. Les clivages y sont d'emblée très forts entre les partisans de l'ordo-libéralisme (néolibéraux au sens originel), de l'austro-libéralisme (ou *hayékiens*) et du monétarisme (ou *friedmaniens*), si bien que la société connaîtra de nombreux conflits personnels et intellectuels en son sein.

En vérité, la ligne paléo-libérale ne va l'emporter sur la ligne ordo-libérale qu'au terme de plusieurs ruptures : les colloques d'Ostende (1957), de Kassel (1960) et de Turin (1961) ; la parution de *Capitalisme et liberté* de M. Friedman (1962) ; le meeting de Montreux (1972) ; la nobélisation de F. Hayek (1974), puis de M. Friedman (1976) ainsi que les victoires de Thatcher (1979) et Reagan (1980). Et ce n'est alors qu'au début des années 1980 que l'adjectif « néolibéral » va prendre le sens qui est encore le sien aujourd'hui. Par un retournement paradoxal de l'histoire, il va désormais être utilisé pour désigner les paléo-libéraux et faire oublier que le néolibéralisme n'a jamais constitué une mouvance intellectuelle unifiée.

Gageons finalement que cette contre-histoire monumentale du néolibéralisme ne fera pas l'unanimité. On voit déjà dans les inévitables critiques : subjectivité, scientisme, simplification des thèses de la gauche radicale, social-trahison, etc. D'aucuns reprocheront à S. Audier d'avoir une vision trop manichéenne des auteurs de la gauche radicale là où il instruit le procès à décharge du néolibéralisme. D'aucuns en concluront dès lors

qu'il aurait été mieux inspiré de rendre justice à une partie des analyses radicales plutôt que de chercher à différencier à tout prix le bon du mauvais néolibéralisme. On sera également étonné de constater que S. Audier tombe parfois lui-même dans les travers simplificateurs qu'il dénonce, de même qu'on regrettera fortement l'absence d'un examen plus approfondi des théories économiques néolibérales les plus récentes (École du *Public Choice*, Nouvelle macroéconomie classique, *Supply-Side* et *Real Business Cycle*, en particulier). Une telle étude, confrontée à une critique empirique des politiques économiques menées dans les pays industrialisés depuis les années 1970 aurait sans doute révélé en quel sens tous ces « nouveaux néolibéralismes » ont participé à un nouveau « désencastrement de l'économie » par rapport à la société (pour reprendre l'expression de Karl Polanyi) lequel s'est traduit entre autres par : la disqualification de l'État et de ses représentants, la déréglementation et le décroissement des marchés, la domination de l'économie et du financier, la financiarisation et la marchandisation de la société, la dessiccation de la démocratie institutionnelle puis la résignation des citoyens face au marché. Bien que tous ces éléments ne figurent pas dans l'analyse, la conclusion de S. Audier ne semble pas diverger : « Toute l'œuvre du néolibéralisme, confesse-t-il, consista à combattre et à rendre impossible certaines avancées du mouvement démocratique. De ce point de vue, il participe de l'histoire des "rhétoriques réactionnaires" qui eurent des effets bien réels ». C'est dire combien la pensée est indissociable de l'action et que l'histoire des théories a toujours besoin de l'histoire des faits pour nous permettre d'interpréter le monde et de le transformer.

Matthieu Caron -
Université de Lille 2, CRDP-ERDP

Esquerre (Arnaud) - *Les os, les cendres et l'État.* -
Paris, Fayard, 2011 (Histoire de la pensée).
336 p. Bibliogr.

L'ouvrage d'Arnaud Esquerre participe de ce que l'on peut considérer comme une tentative française de refondation de ce qui a été traditionnellement appelé « sociologie de la mort ». L'auteur prend soin de préciser le caractère trouble d'une notion comme *la mort* et préfère s'intéresser à un objet concret, matériellement situable par le chercheur et visé par le droit :

les restes humains. À travers cette nouvelle dynamique, ce sont les anciennes références telles que Louis-Vincent Thomas qui sont mises à distance au profit d'un dialogue international et d'un retour aux études de cas détaillées. *Les os, les cendres et l'État* a donc pour premiers mérites de mettre clairement en avant cette démarche de refondation et d'expliquer dès le départ que la notion de déni de la mort, qui fut l'idée directrice de cette branche d'études pendant des années, doit être dépassée. Si certains auteurs anglo-saxons ont remis en cause ce supposé processus de refoulement dès les années 1980, il aura fallu attendre ce livre pour en trouver une dénonciation française aussi limpide. L'ouvrage est organisé autour d'une déclinaison des restes humains où l'on retrouve des objets aussi différents que des cendres, reliques saintes, ou cadavres livrés à l'exposition ou à l'enquête criminelle. L'ouvrage est donc divisé en trois grandes parties (crémation, exposition et profanations), chacune comportant une méthodologie différente et des conclusions intermédiaires. A. Esquerre tente de montrer en quoi la gestion de ces diverses formes de restes peut être ramenée à la question de l'État et s'intéresse pour cela aux controverses, pratiques sociales et jugements qui y sont liés.

Dans la première partie, c'est l'histoire de la législation sur la crémation qui est étudiée. À travers le dépouillement d'archives de projets et d'ouvrages relatifs à la crémation, on découvre d'abord la teneur des débats quant à l'autorisation de la combustion des corps entre les 18^e et 19^e siècles. L'auteur montre alors les références antiques et religieuses mobilisées par les partisans ou détracteurs du procédé, puis il analyse les arguments moraux qui sont avancés et en note la complexité. C'est ensuite la période de 1976 à 2008 qui retient son attention puisque qu'il s'agit d'une parenthèse où les cendres pouvaient « circuler librement sur le territoire » avant d'être, en règle générale, réassignées par la loi à l'espace du cimetière républicain. La fin de cette période – que l'auteur voit notamment caractérisée par un nouveau rapport au corps comme moyen – est particulièrement intrigante. On découvre alors tout le discours qui fut développé par le législateur dans son ambition de réguler le sort de ces restes. Ce dont les rapports parlementaires parlent à travers le sujet de la destination des cendres, c'est aussi d'une certaine conception de l'être humain digne du respect imposée par des lois républicaines, y compris après la mort. Si on peut regretter une

accumulation un peu fastidieuse de chiffres à certaines pages, cette première partie sert d'abord à poser le premier jalon d'une conclusion de l'auteur : il existe une logique territoriale à la gestion de la mort, c'est-à-dire un principe d'intégration des morts au sol de la nation et donc de construction communautaire.

La deuxième partie se concentre sur l'exposition de cadavres, des reliques saintes jusqu'aux projets commerciaux ou scientifiques plus récents. C'est là que l'enquête de l'auteur se révèle proprement passionnante de par la qualité des matériaux mobilisés (jurisprudence, registres, entretiens et observations) et leur analyse. Il révèle comment l'État tente de réguler non plus seulement les cendres, mais tous les fragments d'êtres humains qui représentent différents « degrés de corporéité » selon les contextes. L'auteur montre que l'exposition autorisée de pièces anatomiques par des musées n'a pas toujours des vertus scientifiques claires, de même que des reliques saintes peuvent être mises en scène. Il remet donc en question le raisonnement de ceux qui ont critiqué l'exposition avortée *Our Body*. A. Esquerre conclut sur le sujet en discutant du monopole de l'État sur l'exhibition des corps, main mise qui ferait suite à celle de l'Église sur ce thème. C'est peut-être ici que sa recherche se fait la plus convaincante et appelle le plus de suites : la diversité des arguments des responsables politiques et l'étendue de l'intervention juridique qu'il révèle montrent le soin que les institutions apportent à gérer le cadavre et à l'assigner dans un espace public réglementé. C'est donc au final la question de l'intérêt qu'a l'État à se préoccuper de ces restes que l'auteur étudie sous l'angle d'une communauté « morte-vivante » rattachée à un territoire.

La troisième partie traite des profanations de cimetières mais aussi du sort réservé aux cadavres lors des enquêtes judiciaires. L'auteur montre cette fois-ci le monopole de l'État sur les restes humains à travers son édicton de ce qui est sacré ou non : l'État lui-même, en dépit de sa pratique d'autopsies et d'exhumations, ne peut attenter à l'intégrité d'un cadavre.

On notera que les lecteurs déçus par le caractère foisonnant de cette étude trouveront un petit appendice méthodologique en fin d'ouvrage (un peu court toutefois : on pense notamment à l'ethnographie multi-sites de George E. Marcus).

Au final, l'auteur démontre ici l'importance affichée publiquement pour la localisation des restes, ainsi que l'établissement *via* ces derniers d'une identité collective : une communauté de morts et de vivants, faite de mémoire et de pratiques sociales différenciées. Le soin apporté aux descriptions, quelques notes d'humour, et surtout l'attention à produire une recherche empirique et minutieuse sur un sujet aussi complexe font du livre d'A. Esquerre une contribution stimulante et bienvenue dans cette refondation de l'étude de la mort.

Lucas Guffanti -
Sciences Po Paris

Braconnier (Céline) - *Une autre sociologie du vote. Les électeurs dans leurs contextes : bilan critique et perspectives.* - Paris, Lextenso/LEJEP, 2010. 208 p. Bibliogr.

On connaît la blague qui circule dans les universités anglo-saxonnes : les politistes ne seraient que des économistes ratés. Céline Braconnier semble, dans ce livre compact mais très riche issu de son Habilitation à diriger des recherches, prendre au sérieux ce trait d'humour. Elle montre en effet que la « science électorale » n'est plus – en tout cas dans les colonnes des revues américaines qui dominent la discipline – qu'une économie – parfois mâtinée d'une psychologie – du vote. C'est ce qui l'amène à nous inviter à découvrir « une autre sociologie du vote » – qu'on pourrait résumer de manière lapidaire mais pas si fautive en disant que c'est avant tout une sociologie.

L'ouvrage se présente formellement comme une synthèse critique et serrée d'une littérature largement méconnue en France, qu'elle aborde en partant des travaux du duo formé par Huckfeldt et Sprague. Littérature dont l'auteure relève qu'elle est éparse et peu unifiée, et dont la première difficulté consiste alors à lui attribuer un label : « contextuelle », « environnementale », « écologique » ? Cette incertitude lexicale révèle une faible unification de recherches relevant de traditions théoriques, méthodologiques et disciplinaires très diverses. C. Braconnier entend, quant à elle, s'intéresser aux travaux qui tentent d'« analyser les comportements électoraux dans leurs contextes effectifs de production » (p. 21). La question du « réalisme sociologique » est ainsi placée au centre de la réflexion – on pourrait dire, en termes passeroniens, que, pour l'auteure, la

sociologie électorale devrait davantage relever de l'épistémologie de l'enquête que de celle du modèle. Ajoutons que, dans l'esprit de l'auteure, les contextes dont il est question sont essentiellement à base territoriale.

La revue de littérature qui est au cœur de l'ouvrage est passionnante en soi ; mais les allers-retours permanents que C. Braconnier effectue entre ses lectures et le terrain qui les a motivés – une investigation en profondeur, menée avec Jean-Yves Dormagen, des processus électoraux à l'œuvre dans la Cité des Cosmonautes, à Saint-Denis – permettent en outre de rendre les idées issues de la littérature opérationnelles pour des recherches empiriques, et en montrent bien les limites et la portée concrètes. L'auteure plaide ainsi pour l'enquête ethnographique, seule à même de permettre la compréhension des processus d'influence, en particulier les interactions discursives. Ce faisant, elle invite le lecteur à prendre ses distances avec les modes scientifiques du moment, comme les expériences de laboratoire. Elle souligne toutefois que même les chercheurs qui, tels Taylor et Johnston en appellent à ce type d'enquêtes, n'en mènent que rarement. De manière parallèle, la question de l'articulation entre des méthodes qu'on qualifiera, par facilité de langage, de « qualitatives » et « quantitatives », parcourt l'ouvrage. Dans la conclusion, C. Braconnier suggère ainsi que les méthodologies liées à l'analyse multiniveau pourraient permettre d'intégrer les observations au microscope et les photographies aériennes.

Sur un plan plus substantiel, l'ouvrage insiste sur le rôle central des « configurations locales de stimuli ». Cette notion permet de réintroduire dans l'analyse du vote, et singulièrement de la participation, un acteur qui en est paradoxalement souvent absent : le parti politique, sous sa forme concrète des militants. Pourtant, à lire les références mobilisées, on a l'impression qu'elles sont, dans le cas français, en général plus programmatiques qu'empiriques. De plus, la littérature n'offre pas de certitude sur le sens de la relation entre l'état des forces militantes d'un parti et les votes qu'il recueille : ne serait-ce pas la victoire électorale, et les ressources qu'elle permet d'obtenir, qui serait à l'origine de la constitution de forces militantes consistantes ?

Un autre thème substantiel d'importance, et pour lequel le détour par les États-Unis est important, est l'importance croissante des « systèmes

symboliques à fondement racial » ou ethnique dans le modelage des comportements électoraux – un thème que C. Braconnier a exploré avec J.-Y. Dormagen dans les colonnes de cette revue. Le modèle de l'hospitalité dévoyée, proposée par Norbert Elias dans *Outsiders*, permettrait de donner un fondement théorique à ces observations empiriques.

Au final, cette *autre sociologie du vote* sera précieuse tant pour l'électorale, qui y trouvera une analyse approfondie de la littérature américaine sur les approches contextualistes, que pour les non-spécialistes, qui pourront se familiariser avec quelques-unes des controverses qui agitent les *election studies*. Au-delà, ce livre est un beau témoignage du renouveau de la sociologie électorale française, travaillée par de nouveaux thèmes, de nouvelles méthodes et de nouveaux chercheurs.

Joël Gombin -

Université de Picardie Jules Verne, CURAPP

Née (Émilie) - *L'Insécurité en campagne électorale*. – Paris, Honoré Champion, 2012 (Essais. 18). 258 p. Glossaire. Bibliogr. Sources. Index.

Dans cet ouvrage, Émilie Née présente certains aspects de sa thèse de doctorat en sciences du langage soutenue en 2009 sous le titre : « "Sûreté", "sécurité", "insécurité". D'une description lexicologique à une analyse du discours de presse : la campagne électorale 2001-2002 dans le quotidien *Le Monde* ». Souhaitant s'adresser à un public qui dépasse sa spécialité disciplinaire, l'auteure propose un glossaire en fin de volume et met l'accent sur les résultats de l'investigation plutôt que sur le cadre théorique de la réflexion. À l'origine de la recherche se trouve une émotion politique et morale éprouvée par l'auteure : celle que suscite la présence, en 2002, d'un candidat d'extrême droite au second tour des élections présidentielles, sur la base, entre autres, d'une médiatisation de thématiques sécuritaires. Mais c'est ensuite au moyen de catégories issues des sciences du langage qu'É. Née élabore sa réflexion, et c'est précisément l'un des mérites de ce livre que de fournir au lecteur des cadres susceptibles d'être utiles pour l'étude de discours de presse écrite se rapportant à d'autres sujets. De ce point de vue, *L'Insécurité en campagne électorale* peut constituer un bon exemple de ce qu'il est possible de faire, sur des thématiques à

caractère politique, à la croisée de la lexicologie sociopolitique (cerner le vocabulaire à travers ses usages), de la sémantique lexicale (identifier ce à quoi les mots sont à même de renvoyer en contexte), de la lexicométrie (puisque l'auteure a eu recours à un logiciel d'analyse statistique des données textuelles, Lexico 3) et de l'étude des discours de presse écrite.

Dans le premier chapitre (« La répétition et ses effets »), É. Née analyse les apparitions et les contextes d'emploi de la forme « insécurité » dans le corpus qu'elle s'est donné à étudier, à savoir l'ensemble des articles contenant « insécurité(s) » publiés dans *Le Monde* entre le 1^{er} juillet 2001 et le 31 juillet 2002 (soit 969 articles). L'exploration lexicométrique constitue pour ce chapitre l'instrument central de l'investigation. L'observation la plus élémentaire, mais nécessaire, concerne la réitération régulière d'« insécurité » dans les colonnes du journal, et les pics de fréquence qui accompagnent certains moments marquants de l'agenda : publication des statistiques officielles sur la délinquance en août 2001, « tuerie de Nanterre » en mars 2002... Les rubriques et les thématiques de ces apparitions, par ailleurs, montrent qu'« insécurité » est employé de façon privilégiée dans des textes traitant de l'actualité nationale, et singulièrement dans des articles d'analyse et d'opinion.

Néanmoins, c'est quand on l'appréhende dans ses usages précis en contexte qu'« insécurité » s'avère le plus éclairant du point de vue des enjeux qu'il supporte. L'attirance mutuelle des formes « insécurité » et « délinquance » est déjà un signe intéressant du type de référent visé par « insécurité ». Mais c'est plus encore à travers des segments répétés (expressions figées) que s'observent les emplois en définitive très particuliers du mot. É. Née identifie ainsi une « *phraséologie de l'insécurité* », à l'intérieur de laquelle elle discerne deux séries d'expressions. D'une part, se trouvent des expressions dans lesquelles l'insécurité est caractérisée comme phénomène processuel et mesurable, de forte intensité (« insécurité croissante », « montée de l'insécurité », « explosion de l'insécurité »...). D'autre part, on rencontre des formulations qui évoquent l'insécurité comme champ d'action (« lutte contre l'insécurité », « faire reculer l'insécurité », « bataille de l'insécurité »...). Cette dernière série est particulièrement intéressante à observer quand elle s'insère dans des syntagmes prépositionnels fonctionnant comme circonstants (« Sur la lutte contre

l'insécurité, le Premier ministre a affirmé... », « Il n'y a donc rien de commun, en matière de lutte contre l'insécurité, entre les projets du président sortant et ceux... »... : c'est alors toute l'aptitude au cadrage du terme « insécurité » qui se manifeste en discours. Les politistes qui étudient la construction des problèmes publics, ou encore qui voudraient s'intéresser à la dénomination des politiques publiques, trouveront sans doute ici un écho à leurs questionnements.

Dans un second chapitre, É. Née s'intéresse à l'« insécurité » en tant que « catégorie déproblématisée », qui « fait apparemment consensus » et qui « participe d'une uniformisation des discours ». Au service de son exposé, l'auteure convoque la sémantique lexicale, en s'appuyant sur la base de données Frantext ainsi que sur divers textes permettant de cerner la diversité des usages d'« insécurité ». Ceux-ci, en effet, s'observent dans le domaine de la psychologie et de la psychanalyse (mettre un enfant en insécurité...) tout autant que dans le domaine socio-économique (insécurité sociale...). L'étude du corpus tiré du Monde permet ensuite de voir comment, dans ce journal, le terme « insécurité » est à la fois consensuellement rattaché aux thématiques de la « délinquance » et/ou de la « criminalité », et un mot vague qui se prête à désigner des faits hétérogènes. Ce dernier trait est visible, par exemple, à la faible présence de constructions introduisant des actants, des localisations spatiales et temporelles : alors que le terme « insécurité » supposerait l'insécurité *de quelqu'un* (individu, catégorie sociale, groupe humain situable...), et causée *par quelqu'un* ou *par quelque chose*, les énoncés relevés dans *Le Monde* ont tendance à effacer la mention des actants impliqués dans l'« insécurité ». La forte fréquence du syntagme « sentiment d'insécurité », repérable dans le corpus, participe également de cette mise en place du flou en discours.

Le troisième chapitre (« Arguments politiques, positions médiatiques et discours citoyens »), s'intéresse plus particulièrement à la façon dont différents acteurs politiques se positionnent, en discours, sur l'« insécurité ». É. Née envisage alors les facettes argumentatives et rhétoriques des énoncés étudiés, pour appréhender la façon dont s'organise, à l'intérieur des colonnes du *Monde*, le débat sur l'insécurité. Comme on peut s'en douter, le point le plus structurant est lié à l'événement que constitue l'arrivée de Jean-Marie Le Pen au second tour des élections

présidentielles, le 21 avril 2002. Cet événement engendre une prise de parole, singulièrement de la part des lecteurs et des journalistes, dans laquelle est questionnée la légitimité du débat sur l'insécurité, ses formes et ses contenus (fallait-il parler d'insécurité ? comment ?...). Ce sont alors des positions de surplomb que l'on observe, dans lesquelles est mise en question la valeur désignative d'« insécurité ». De part et d'autre de cette borne chronologique singulière, le débat se caractérise, chez les personnalités politiques s'exprimant à travers les pages du *Monde*, par diverses opérations de cadrage et par des appels aux valeurs communes.

Le plus remarquable de ces appels est sans doute celui qu'effectue le président Jacques Chirac dans l'*interview* télévisée qu'il accorde à l'occasion du 14 juillet 2001, et que *Le Monde* reprend dans ses colonnes : « Un très grand nombre de Français, dans les quartiers en difficulté, dans les villes en général et maintenant à la campagne, sont confrontés à une réalité qui leur fait peur. C'est inacceptable. Il faut que la sécurité, qui est la première des libertés, soit garantie à tous les Français, où qu'ils habitent, 24 heures sur 24. Cette insécurité croissante, cette espèce de déferlante, est inacceptable ». Outre la façon remarquable dont ils construisent la signification d'« insécurité » (« Un très grand nombre de Français... Cette insécurité croissante... »), ces propos de Jacques Chirac illustrent un appel à la valeur « sécurité » telle qu'elle résulte d'un interdiscours épais : à travers la relative explicative (« la sécurité, qui est la première des libertés »), le président de la République et futur candidat de la droite relie ses propos à un ensemble d'énoncés et de discours fondateurs (Révolution française, Thiers...) et rappelle un « droit à la sécurité » plus récemment souligné par des personnalités politiques de droite comme de gauche (« Un citoyen dont la sécurité n'est pas assurée ne peut exercer son droit à la liberté », Lionel Jospin, 1997). On a parfois accusé Jacques Chirac, et particulièrement à travers cette *interview* du 14 juillet, d'avoir mis l'« insécurité » à l'ordre du jour de la campagne électorale de 2002. Quoi qu'il en soit, comme permet de le comprendre cet emploi du terme « sécurité » dans lequel s'exprime une solide sédimentation d'usages historiquement attestés, c'est aussi au nom de la valeur commune que s'opère, dans l'argumentation, la légitimation d'une telle thématique.

Alice Krieg-Planque -
Université Paris-Est Créteil, Céditec

**Phélippeau (Éric), François (Abel), dir. -
Le financement de la vie politique française.
Des règles aux pratiques (1988-2009). -**

Paris, Weka, 2010, 124 p.

L'étude de ce que Max Weber appelait « la direction matérielle des activités partisans » vient de s'enrichir d'une publication stimulante. Issu d'un colloque intitulé « 20 ans de réglementation financière de la vie politique française : quelles évaluations ? » organisé par le groupe de travail de l'AFSP « Argent et politique », ce recueil, bien que de taille modeste et encore largement programmatique, propose un bilan documenté de la législation qui, depuis le 11 mars 1988, s'efforce d'assurer la « transparence du financement de la vie politique ». À l'heure où de nouvelles commissions réformatrices se réunissent, l'expérience peut susciter l'intérêt. Mieux : elle peut ouvrir ces questions, généralement entourées d'embarras, sinon de suspicion, au delà du cercle strict des chercheurs. Car, politistes et juristes ont beaucoup à nous apprendre, par exemple, sur le rôle que le contrôle des comptes et la limitation du financement privé de la vie politique tiennent dans la lutte déclarée contre la corruption.

L'exigence d'un mandataire centralisant les opérations financières, l'interdiction des dons des personnes morales ou de la publicité à la télévision, la limitation des dépenses lors des campagnes électorales, l'instauration d'un financement forfaitaire d'État, l'obligation de déposer un compte public de campagne dont la régularité est vérifiée par une commission nationale dotée de la possibilité de saisir le parquet, la constitution d'un arsenal spécifique de sanctions pénales et de peines d'inéligibilité : toutes ces dispositions nouvelles du code électoral font ici l'objet d'un questionnement systématique. Dans le chapitre qu'il consacre à « La loi sur le financement des campagnes. 20 ans après », Bernard Maligner revient sur la façon dont, depuis vingt ans, cette réglementation a été intégrée aux pratiques, puis infléchie par la jurisprudence, avant de revenir sur les propositions de révision qui pourraient l'affecter, notamment par l'affaiblissement de la sanction d'inéligibilité ou le renforcement des compétences de la Commission nationale des comptes de campagne. Tandis qu'Abel François et Guy Prunier interrogent les effets pervers de cette législation, née dans la précipitation et fruit de tâtonnements successifs, ou sur le développement d'un contentieux toujours plus sophistiqué, Éric Phélippeau dresse le portrait

sociologique d'un nouveau venu au sein du personnel politique : le mandataire financier. Personnage dont il analyse l'activité comme celui d'un « nouvel intermittent dans la division du travail politique » et dont il traque les savoir-faire en situation. C'est ainsi tout un jeu social et tactique qui apparaît au cœur de ces règles du jeu, entre mobilisations électorales et expertise juridico-financière. Patrick Lehingue revient, lui, dans son texte (« Les budgets des partis et des campagnes électorales comme matériau sociologique : opportunités et limites de l'objectivation comptable ») sur l'usage qui pourrait être fait des données comptables, celles que déposent, à chaque lendemain d'élection, les compétiteurs. « Faire parler les comptes » n'est pas chose aisée. Mais l'exercice offre de belles opportunités scientifiques : pour saisir le lien entre budgets de campagne et résultats électifs, comparer les dynamiques de la bataille politique avec les intérêts matériels des partis (situation patrimoniale, autonomie budgétaire, etc.), mesurer la réalité des inégalités (et donc des chances) qui déterminent les carrières des candidats. Bref, l'auteur s'emploie à sociologiser le langage comptable de cette source inépuisable (près de 15 000 chiffres s'offrent au traitement statistique pour 214 « formations » déclarées chaque année). Une façon de se donner les moyens de penser à nouveaux frais ce que recouvre la notion de crédit politique. Il est vrai que le rapport entre la monétarisation des activités de courtage électoral et la structure ou l'évolution du système partisan est un domaine d'enquête à peine entrouvert. Enfin, on n'oubliera pas de faire une place à la contribution d'Éric Treille (« De nouvelles règles du jeu partisan. Les lois sur le financement de la vie publique et les mobilisations électorales »), qui se penche sur le rôle du financement public sur le jeu partisan, en particulier sur l'organisation de ces formations et les relations qui les lient (entre elles et avec l'État). La « monétarisation des relations partisans » produit toute une série d'effets sur les formes et conditions de la concurrence entre partis mais aussi sur l'offre politique, les critères de reconnaissance des partis ou la définition de la règle électorale.

On le voit : ce petit recueil ne se limite pas une exploration documentaire. Il ouvre, avec vigueur, de nombreux chantiers et de passionnantes discussions qui vaudraient, demain, d'être élargies dans et par une perspective comparative.

Olivier Ihl -

Sciences Po Grenoble, PACTE

Breux (Sandra), Reuchamps (Min), Loiseau (Hugo), dir. - *Carte mentale et science politique. Regards et perspectives critiques sur l'emploi d'un outil prometteur.* - Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2011. 186 p. Bibliogr.

« **U**ne image vaut mieux qu'un long discours » nous rappelle l'introduction à cette exploration de la « carte mentale » comme instrument de collecte de l'information pour l'analyse politique (p. 9). Les cartes mentales sont une catégorie de questionnaires ouverts ou semi-ouverts qui demandent aux participants de répondre en dessins, ou au moins par des « nuages des mots » ou des « arbres à idées » leur permettant de représenter des relations spatiales entre des mots. Pour ce groupe de politistes belges et canadiens, cet outil « peut constituer une approche riche et novatrice pour la science politique, car celle-ci renvoie directement aux représentations que le politiste souhaite appréhender » (p. 9). Leur ouvrage collectif cherche à définir la carte mentale et ses variations et en souligner les forces et les faiblesses méthodologiques. Trois chapitres fournissent à la discussion des exemples concrets. Dans les deux cas les plus classiques pour cette méthodologie, des enseignants à l'Université de Liège et à l'Université de Sherbrooke au Québec ont demandé aux étudiants dans leur cours de dessiner sur une feuille blanche, respectivement, « la Belgique » et « le cyberspace ». Dans une étude moins ouverte et plus directive, il a été présenté à des étudiants liégeois une feuille avec le mot « génocide » au milieu, entouré d'ellipses concentriques, et ils devaient inscrire d'autres mots comme bon leur semblait.

C'est l'accès assez direct aux représentations des participants qui se dégage de ces exemples comme l'avantage principal de cet outil. Comme le résumait les directeurs de l'ouvrage dans leur introduction, « cette méthode a pour but de capturer à la fois des représentations, des idées et leur contexte », donnant aux participants l'occasion de communiquer d'une façon très libre et potentiellement très riche leur propre vue sur un sujet politique (p. 27). La carte mentale est aussi un outil très « flexible », soulignent-ils dans la conclusion, capable d'aborder n'importe quel sujet et très ouvert à l'analyse multidisciplinaire (p. 165). Pour un chercheur qui veut saisir sans préjugés l'image globale que se fait un groupe d'acteurs sur un sujet, il paraît tout à fait raisonnable de commencer en leur demandant de griffonner sur une feuille blanche.

Les faiblesses de la méthode reflètent ces mêmes qualités : un instrument de collecte de l'information direct, ouvert et flexible ne peut pas sélectionner et organiser l'information pour mettre en valeur certaines relations. En visant une conceptualisation globale des représentations dans un domaine – sans poser plusieurs questions distinctes comme dans un sondage ou un entretien – la carte mentale ne sert pas à isoler certains éléments des réflexions des participants pour les relier à d'autres. Cette vue holiste rend difficile aussi son application aux groupes hétérogènes ; dans une population complexe, il sera très difficile de désagréger ses résultats statistiquement par rapport à d'autres caractéristiques, suggérant que la méthode s'applique mieux à la description des idées générales d'un public-cible homogène. Comme remarquent Régis Dandoy et Geoffroy Matagne dans leur excellent « regard critique » à la fin du livre, la carte mentale n'est donc pas bien adaptée aux analyses spécifiques, mais plutôt « peut constituer un outil utile pour la phase d'exploration, préalablement à une enquête, une série d'entretiens, etc. » (p. 153). Et même à l'étape initiale, notent-ils, une telle démarche présente des inconvénients. Elle est plus difficile à administrer qu'un sondage, peu familière en général, et risque de ne pas être vue comme « scientifique » en dehors d'une salle de classe : on imagine mal les députés ou les fonctionnaires prenant au sérieux une demande de dessin libre.

Les contributeurs à cet ouvrage peuvent néanmoins se féliciter d'avoir attiré notre attention sur un outil qui, sous certaines conditions, paraît bien prometteur. Au début d'un projet de recherche sur un groupe homogène de personnes qui acceptent de dessiner leurs idées, les cartes mentales peuvent aider les chercheurs à rassembler une image générale des représentations pertinentes. En même temps, cet ouvrage souligne que, pour les analyses plus spécifiques, une image ne vaut pas un long discours. Nous nous servons des mots et des distinctions fines du langage afin de désagréger les complexités de la vie politique, nous permettant de mettre l'emphase analytique sur tel ou tel élément des contextes, des représentations, ou des actions pour bâtir des hypothèses concrètes. Les images peuvent parfois nous aider à lancer ce processus, mais au bout du compte, nous n'avons pas d'autres moyens que le discours pour préciser nos arguments.

Craig Parsons -
Université de l'Oregon

**Sueur (Jean-Jacques) - Pour un droit politique.
Contribution à un débat.** - Québec,

Presses de l'Université Laval, 2012 (Diké). 332 p.

Par son intitulé même, l'ouvrage se situe clairement dans le champ des débats qui entourent en France le droit constitutionnel. Dès le départ, celui-ci avait été conçu comme un droit par essence « politique », ce qui explique que, frappé de suspicion aux yeux des gouvernants, il a fallu attendre le début de la Troisième République pour que son enseignement soit durablement établi dans les facultés de droit ; et l'idée qu'il s'agissait d'un droit politique perdurera, l'adjonction des « institutions politiques » (1954) manifestant une volonté de couplage avec la science politique. À partir des années 1980 cependant, le développement de la jurisprudence constitutionnelle a conduit bon nombre de constitutionnalistes à évacuer la dimension politique du jeu des mécanismes constitutionnels, les manuels se recentrant sur le seul « droit constitutionnel » strictement entendu. C'est en réaction contre cette amputation qu'on a vu resurgir le thème du « droit politique », autour duquel se retrouvent tous ceux qui entendent élargir les perspectives, en prenant en compte la dimension politique des normes constitutionnelles : la revue *Jus Politicum* lancée en décembre 2008 affirme hautement cette ambition. Jean-Jacques Sueur s'inscrit dans ce courant : rejetant un positivisme étroit, qui prétend s'en tenir à l'étude des normes, il souligne que le juriste est tenu de « se tourner vers d'autres champs de savoir », en prenant appui sur l'histoire, la sociologie et la philosophie ; cette « interdisciplinarité » serait rendue de surcroît nécessaire pour fournir certaines « clés explicatives » destinées à comprendre les changements en profondeur qui affectent la configuration de l'État et du droit. Néanmoins, le droit politique, tel qu'il l'envisage a d'autres implications. D'une part, la Constitution ne serait pas seulement « l'acte qui définit l'armature de l'État politique » : elle serait encore « fondatrice d'une certaine forme de société » (p. 157) ; le droit politique serait ainsi « le droit social du gouvernement des hommes » (p. 329). D'autre part, le droit politique comporterait une dimension critique : impliquant « une critique de certaines des pratiques courantes concernant le droit », il impliquerait « une forme d'engagement de la part de celui qui s'y adonne » (p. 12) ; on retrouve ici une problématique chère au mouvement « Critique du droit » des années 1980.

Se présentant comme un simple « essai », par avance « voué à l'inachèvement », l'ouvrage poursuit une double ambition. Il s'agit d'abord de revisiter la théorie classique de l'État, de la constitution et des régimes politiques, pour en montrer les limites : l'ouvrage se présente sous cet angle comme une sorte de « contre manuel » de droit constitutionnel, qui s'efforce de repenser les catégories construites par la doctrine juridique ; l'ambition est grande puisque Jean-Jacques Sueur entend « défaire d'une tradition doctrinale vieille de plus de deux siècles » (p. 17), qui a conduit à une « sorte d'absolutisation de l'État » (p. 21). À l'encontre de cette tradition, il insiste sur « l'historicité » d'une forme d'organisation politique née en Occident et qui n'est qu'un « point de cristallisation provisoire du politique » : produit d'un série de facteurs, la construction de l'État a été appuyée par un ensemble de théories, celle de la « souveraineté » ou de « l'État de droit », qui apparaissent comme autant de justifications de nature idéologique, « fic-tions destinées à masquer le fonctionnement réel du pouvoir » ; Jean-Jacques Sueur s'attache à montrer que les catégories à travers lesquelles l'État a été conçu fonctionnent à partir de pré-supposés qui n'ont jamais rendu réellement compte de la réalité. De même, il conviendrait de « re-historiser la notion de constitution » (p. 161), en analysant les processus politiques dont elle est le produit : quant aux typologies classiques des régimes politiques, elles oublieraient de prendre en compte les forces politiques et sociales qui interviennent en permanence sur la scène politique.

Dans tous les cas, les catégories juridiques habituelles, si on avait pu « s'en contenter », seraient devenues incapables de rendre compte du « moment critique » que traverse le politique dans les sociétés contemporaines. Si « les États ne correspondent plus depuis longtemps à la définition qu'en donne la dogmatique juridique » (p. 129), le vieux principe de souveraineté a perdu de sa consistance : l'État reste sans doute présent mais il a « changé de nature » et c'est à travers un « système de régulation du social » plus large qu'il exerce ses missions ; de même, les équilibres politiques seraient profondément modifiés par l'inflexion de la logique démocratique, la problématique des droits fondamentaux et la montée des juridictions constitutionnelles, la présence de nouveaux acteurs. Pour rendre compte de toutes ces évolutions, il serait devenu nécessaire de recourir à de nouveaux concepts, tels que ceux de « régulation » ou encore de « système ».

Il n'est pas certain que ces concepts, caractérisés par un faible degré de juridicité, permettent de refonder le droit constitutionnel sur des bases nouvelles. Plus généralement, si l'on ne peut qu'adhérer au souci d'interdisciplinarité et à la volonté de l'auteur d'utiliser pleinement les acquis des sciences sociales pour éclairer les processus constitutionnels, la voie du « droit politique » retenue n'est peut-être pas la meilleure. Le terme comporte en effet une bonne part d'équivoque : tantôt il s'agit, pour ses promoteurs, d'en revenir à la perspective traditionnelle des études constitutionnelles, en remettant le mouvement de juridictionnalisation à sa juste place ; tantôt il s'agit d'inscrire l'étude des normes constitutionnelles dans une analyse plus globale de la dynamique politique. Dans cette seconde perspective, qui est celle de Jean-Jacques Sueur, le « droit politique » tend à être attiré du côté de la science politique, la norme juridique étant appréhendée à travers une grille de lecture qui est celle des politistes. La notion de « droit politique » n'est dès lors pas exempte d'équivoque, voire de confusion : la construction par les juristes d'une authentique science du droit constitutionnel¹, centrée sur l'étude de la normativité juridique, est sans doute plus pertinente ; elle ouvre la voie à un dialogue fécond entre juristes et politistes, mais à partir des problématiques qui leur sont propres.

Jacques Chevallier -

Université Paris 2 Panthéon-Assas, CERSA

Lahire (Bernard) - *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales.* - Paris, Seuil, 2012

(La couleur des idées). 400 p. Bibliogr. Index.

Bernard Lahire poursuit ici deux objectifs. Le premier consiste à s'interroger sur l'évolution récente des sciences sociales dont l'hyperspécialisation et la professionnalisation lui inspirent quelques inquiétudes. L'autonomisation des sous-disciplines est accentuée par la diversité des échelles d'observation et des points de vue. Il en résulte une série de dialogues de sourds et de fausses polémiques entre chercheurs ne pouvant s'accorder simplement du fait qu'ils ne travaillent pas sur la même chose, qu'ils ne cherchent pas la même chose à la même échelle (ainsi l'opposition entre micro et macrosociologie). Il en résulte

surtout un renoncement collectif à l'ambition des fondateurs de la sociologie qui, en se positionnant clairement contre l'essayisme ou la philosophie sociale, avaient cependant à cœur de traiter de la société dans sa globalité. Mais comment faire quand la différenciation sociale produit ses effets jusque dans l'univers savant ? La société est divisée en univers sociaux, en champs, en mondes. C'est donc sur cette base qu'il s'agit de reformuler le projet d'une sociologie ambitieuse. B. Lahire s'y efforce, en renouant le dialogue esquissé dans ses ouvrages précédents avec Pierre Bourdieu. Le second objectif de ce livre est, en effet, clairement de reprendre la discussion des concepts phares de la pensée bourdieusienne.

En partant de l'équation simple : « pratiques = dispositions + contexte », B. Lahire entend dénoncer les approches purement contextualistes qui privent l'acteur de tout passé et donc de toute consistance. Il critique symétriquement les démarches qui, telle la psychanalyse, réduisent les pratiques aux dispositions incorporées. L'accent est ainsi mis sur les deux notions centrales de la sociologie de P. Bourdieu, le champ et l'*habitus*. S'agissant du champ, B. Lahire rappelle qu'il ne constitue qu'une forme de configuration sociale parmi d'autres possibles. Certaines pratiques, telles les pratiques familiales, ne s'inscrivent pas dans cette logique. Sur la question centrale de l'autonomie des champs, il invite à mieux distinguer deux dimensions trop souvent confondues : l'autonomie-spécificité et l'autonomie-indépendance. Ainsi le champ littéraire existe-t-il précocement comme champ spécifique (reconnaissance de la grandeur littéraire comme grandeur en soi) sans pour autant être (l'at-il d'ailleurs jamais été ?) un champ autonome : les écrivains n'échappent à l'emprise des puissants que pour s'inscrire dans la dépendance à l'égard d'un public de lecteurs tout aussi contraignant. Sur cette base, B. Lahire propose d'être attentif à la question des publics. Car, plutôt que de recenser les invariants repérables d'un champ à l'autre, la sociologie devrait être attentive aux diversités à l'œuvre. Ainsi distinguera-t-on les champs au sein desquels le public des profanes joue un rôle central (le cinéma, la politique) et les champs plus nettement autonomes (l'art contemporain par exemple). B. Lahire pose la question, fondamentale s'agissant du champ politique, de la place faite aux

1. En ce sens, qu'on me permette de renvoyer à mon étude : Jacques Chevallier, « Pour une sociologie du droit constitutionnel », dans Denys de Béchillon, Pierre Brunet, Véronique Champeil-Desplats, Éric Millard (coord.), *L'architecture du droit. Mélanges en l'honneur de Michel Troper*, Paris, Economica, 2006, p. 281-298.

profanes. Leurs pratiques demeurent hors-champs (ainsi le vote), à la différence de celles des professionnels de la politique, pour lesquels la théorie des champs fonctionne remarquablement bien. D'où une hypothèse originale et convaincante, à laquelle le politiste ne peut être indifférent : le concept de champ vaut surtout pour analyser les pratiques des élites sociales, de ceux, ajouterons-nous, qui tiennent les institutions et qui maîtrisent les mécanismes de distribution des diverses sortes de capitaux sociaux.

Sur la question de l'*habitus*, B. Lahire reprend pour l'essentiel les analyses qu'il a déjà développées dans *La culture des individus*. Le modèle de l'*habitus* permet de rapporter l'individu à un ensemble (et un seul) de dispositions, à un type de socialisation, à un champ. À cette échelle et dans cette perspective, il est pertinent. Ainsi est-il possible d'illustrer un champ ou une classe sociale en référence à un individu qui, idéal-typiquement, en aurait intériorisé l'*habitus*. Il l'est moins si l'on travaille selon la perspective inverse, non moins éclairante, qui consiste à se mettre en situation d'observer que les individus sont le plus souvent situés dans plusieurs champs, qu'ils ont hérité de plusieurs formes de dispositions. B. Lahire se réfère à sa recherche récente sur Kafka, qu'il oppose au Flaubert des *Règles de l'art*. La sociologie littéraire ne peut, selon lui, vraiment rendre compte de la littérature (contenus littéraires compris) qu'à condition de diversifier les éclairages et de reconnaître la pluralité des dispositions qui habitent un auteur ; on ne saurait donc réduire celui-ci à sa position dans le champ littéraire. L'œuvre littéraire exprime la pluralité des dispositions et des socialisations.

Christian Le Bart -
Sciences Po Rennes, CRAPE

Craiuu (Aurelian) - *A Virtue for Courageous Minds. Moderation in French Political Thought, 1748-1830*. - Princeton, Princeton University Press, 2012. XVIII + 340 p. Index.

Aurelian Craiuu analyse la modération dans la pensée politique française avec une originalité tout à fait revigorante : pas question ici de se livrer à un simple exercice descriptif, formel, d'une notion souvent délaissée par les politistes. Dans cette ambitieuse étude sur la modération, A. Craiuu engage bien plus qu'une curiosité de chercheur. Le titre de l'ouvrage, *A*

Virtue for Courageous Minds, donne à voir explicitement l'attachement que l'auteur éprouve pour la modération, conçue comme une véritable vertu. Le mot est fort, qui ancre la modération dans un socle de valeurs essentielles. De manière élégante, ce titre frappant souligne que les esprits libéraux ne doivent pas devenir étrangers aux valeurs, aux vertus que d'aucuns présentent comme d'un autre âge. Pour les esprits modernes, le courage consisterait précisément à oser faire le choix d'une disposition peu séduisante au premier abord, mais qui recèle des mystères singuliers et féconds. Être modéré, est-ce être mou ? Bien sûr que non, répond A. Craiuu, fort d'une connaissance approfondie des modérés français qui, de 1748 à 1830, ont fait entendre leurs voix libres et originales. La modération n'est pas synonyme de friolité, de tiédeur ou de pusillanimité. C'est contre ces associations d'idées spontanées qu'A. Craiuu entend redonner à la notion de modération, non pas son vrai sens, mais bien toute son ambiguïté.

Car la modération ne se laisse pas définir facilement. Ce n'est pas seulement un art du juste milieu, encore moins un entre-deux sans réelle couleur. Il est possible d'être, dans le même temps, modéré et passionné, modéré et ferme. Benjamin Constant ou Madame de Staël constituent, à cet égard, deux exemples de modérés au caractère bien trempé. Certes, la modération implique souvent que l'on louvoie entre deux camps opposés. Aussi les modérés sont-ils fréquemment traités d'opportunistes, adeptes des marchandages et autres changements d'opinion. L'indépendance d'esprit se conquiert également par des alliances conjoncturelles, qui n'ont pas un caractère définitif. A. Craiuu qualifie volontiers ces modérés de *trimmers*, en insistant sur les qualités que cette attitude suppose. On est assez près de la *virtu* machiavélique, où il s'agit de saisir le moment opportun, selon les circonstances. Il y a de la virtuosité dans une modération bien conduite. A. Craiuu le reconnaît : on fait rarement rêver avec un idéal politique modéré... Comment transporter un auditoire, comment mobiliser les foules, avec des idées subtiles, nuancées, qui ne reculent pas devant la complexité des situations ?

Historiquement, aux moments décisifs, les modérés ne se sont pas imposés, en France. Exhumer les idées des modérés entre 1748 et 1830 constitue réellement une tâche passionnante et utile. Aujourd'hui, la Révolution française n'est pas terminée. Le sera-t-elle seulement un jour ? En tous les cas, faire retour sur la position des

monarchiens permet de mieux saisir les enjeux en gestation durant cette période à vif. Ces enjeux sont toujours d'actualité, en 2012 comme en 1748, en 1789 ou en 1830. Précisément, la tension entre la liberté et l'égalité, la question de la répartition des pouvoirs et de leur limitation, la réflexion sur les groupes d'intérêt sont autant d'interrogations essentielles sur la nature de la démocratie.

Au milieu du bruit et de la fureur de 1793, qui se souvient encore de la voix des monarchiens de 1789 ? Quand on évoque la Révolution, c'est à la tradition rousseauiste que l'on pense spontanément, et non à un monarchien comme Clermont-Tonnerre, par exemple. Courant oublié ou méconnu, les monarchiens demandaient notamment deux assemblées, ainsi que le veto absolu pour le Roi, soit un pouvoir monarchique fort et des libertés. Dès le 11 septembre 1789, les monarchiens sont battus. Il n'y aura qu'une seule assemblée, pour éviter que se recrée une petite aristocratie.

Qu'un penseur anglo-saxon comme A. Craiutu se penche ainsi, avec un vrai souci de compréhension, sur notre tradition française, est extrêmement intéressant. Les modérés des 18^e et 19^e siècles, comme Montesquieu, Necker, Benjamin Constant ou Madame de Staël, ne sont-ils pas naturellement imprégnés par les idées venues d'Angleterre ? La souplesse, l'état d'esprit anglais font, à l'époque, office de miroir bien tentant aux yeux de Français confrontés à une violence et à des déchirements bien plus grands. Le passage de l'Ancien régime à la démocratie représentative s'est fait, en Angleterre, sur un mode nettement plus doux, les séparations s'étant mises en place avec une plus grande fluidité.

Dans cette vaste enquête historique, A. Craiutu s'attache à restituer la complexité de la modération, qui s'apparente à une véritable sensibilité. Ainsi, la modération ne se résume pas simplement au centrisme. Il peut exister des modérés à gauche comme à droite. Plus qu'un courant, c'est vraiment une disposition d'esprit, une propension à rechercher le compromis, la discussion. Très structurée, la démonstration se développe en deux parties. La première retrace la genèse de l'idée de modération, avec de beaux commentaires de Montesquieu ainsi qu'un retour sur les propositions des monarchiens au moment de la Révolution. Dans une seconde partie, A. Craiutu examine l'héritage de la Révolution, en brossant le portrait intellectuel de trois grands

modérés : la vision constitutionnaliste de Jacques Necker ; la modération après la Terreur selon Madame de Staël ; le pouvoir neutre conçu par Benjamin Constant. Ces deux derniers ont suivi une ligne politique originale, en passant d'une allégeance à la monarchie constitutionnelle au républicanisme, pour changer de nouveau de cap, tout en restant fidèles à des principes politiques modérés fermement opposés au fanatisme et au dogmatisme. A. Craiutu souligne bien l'éclectisme qui caractérise la modération. Ces modérés sont avant tout des non-conformistes. Madame de Staël apparaît comme une modérée passionnée, prête à soutenir la République pourvu que la sagesse, le temps et la modération se trouvent respectés. Madame de Staël soutenait également qu'il était essentiel que la démocratie soit tempérée par un bon usage d'éléments aristocratiques. En cela, elle anticipait l'intuition de Tocqueville concernant la nécessité de veiller à ce que la démocratisation s'effectue avec mesure. A. Craiutu indique dès l'abord que Benjamin Constant demeure un penseur énigmatique. Malgré un attachement profond pour la liberté, c'est cette part de mystère qui définit le mieux Constant. Ses écrits politiques reviennent fréquemment sur l'importance de la souveraineté limitée, un concept qui occupe une place cruciale dans sa pensée. Pour Constant, tout comme pour Necker, aucun pouvoir illimité ne saurait exister dans la société. Seule une limitation appropriée de la souveraineté, à travers un ensemble complexe de lois, d'institutions et de pratiques peut permettre de créer les conditions de la liberté. À l'instar de Necker, Constant croit que la liberté ne peut survivre si le pouvoir exécutif est affaibli. Mais le scepticisme de Constant à l'égard du pouvoir distingue sa position de celle d'un Necker. Le modèle de monarchie constitutionnelle proposé par Benjamin Constant repose sur la séparation des pouvoirs, ainsi que sur le pouvoir neutre qu'il estime indispensable. Comme l'a mis en lumière Lucien Jaume, le libéralisme inquiet de Constant va se trouver éclipsé par le libéralisme d'État mis en place effectivement par un Guizot.

Mais si les idées des modérés ont souvent été balayées par l'Histoire, A. Craiutu fait le pari que leur écho peut encore se faire entendre aujourd'hui. Forte, sa conclusion en dix points résonne comme un appel. Un deuxième tome ne va pas tarder à paraître !

Olivia Leboyer -
Sciences Po Paris

Meaux (Antoine de), Montalembert (Eugène de), dir.
- Charles de Montalembert, l'Église, la politique,
la liberté. Actes du colloque du 6 novembre 2010. -

Paris, CNRS Éditions, 2012. 394 p.

Le nom de Montalembert est lié à celui du « catholicisme libéral », mais quelle est la signification de ce concept deux siècles après la naissance en Angleterre de Charles de Montalembert (1810-1870) ? Alors que le concile de Vatican II a, non sans réticence, entériné l'idée de « liberté de conscience », qui avait été son combat, celui lui ayant valu d'être deux fois condamné par une papauté publiant deux encycliques (*Mirari vos* et le *Syllabus*) pour écarter des thèses jugées dangereuses. Voilà ce qu'un important colloque organisé par deux de ses descendants a voulu évoquer, sans complaisance et, grâce à Lucien Jaume, avec une stricte perception des temporalités, car l'évolution du monde et de l'Église a marché à si grands pas qu'il est non seulement très difficile de ne pas faire d'anachronisme, mais aussi indispensable de préciser si le concept traite de l'Église – de son magistère, de sa souveraineté intellectuelle, de son droit à enseigner « la Vérité » – ou des fidèles, appelés à croire, obéir ou juger, dans une Cité où les catholiques, reconnus habilités à distinguer le spirituel du temporel, sont contraints à l'obéissance en matière de foi, mais non en matière politique – comme Jacques Maritain l'illustrera au siècle suivant en refusant d'entrer dans le gouvernement de la Libération pour se consacrer entièrement à la défense de l'Église. Ardent défenseur de la liberté d'enseignement que la République de 1848 fera voter, Montalembert avait commencé dans le sillage de Lamennais – qui quittera l'Église – et de Lacordaire – qui resta fidèle et même restaura le port de l'habit religieux – non seulement en refondant l'ordre des dominicains interdit depuis la Révolution, mais aussi en donnant à Notre-Dame des conférences écoutées par l'élite de la Monarchie de juillet. Ensemble ils étaient allés à Rome présenter *L'Avenir* à un pape qu'ils espéraient convaincre de la nécessité, depuis la Révolution française, de se rallier au régime de la liberté. Ensemble ils ont été condamnés, ainsi que leur journal, modèle de tant d'autres feuilles appelées à disparaître dans des conditions similaires.

Pair héréditaire de France, Charles de Montalembert avait l'avantage du rang, siégeant même dans la Chambre haute, avant d'avoir l'âge d'y voter. Ses talents d'orateur allaient bientôt doter la tribune de la Monarchie de juillet d'un éclat

qui fera rêver les générations ultérieures – en particulier lors des joutes contre Guizot, ministre qui fait voter l'instruction primaire tout en l'interdisant aux congrégations non autorisées – en clair aux jésuites, que Montalembert défend, bien que sachant qu'il se condamne ainsi à une impopularité qui le suivra toute sa vie. Mais fort heureusement, son talent lui permit de réussir sa reconversion vers le suffrage universel masculin de 1848 et, grâce à la Franche-Comté, baptisée « Tyrol de la France » où il active des réseaux sociaux et familiaux, il sera élu et même réélu, jusqu'à ce que l'échec de 1863 le renvoie à l'écriture où il continuera à défendre la liberté – un bref moment sacrifié au bénéfice de « l'ordre » du 2 décembre – ainsi que l'Église et la foi, telle que le Moyen Âge lui en avait donné l'exemple. C'était pour lui un temps exemplaire dont l'architecture gothique restait l'expression si forte qu'il lance des campagnes contre le vandalisme et pour la restauration des cathédrales, dont il défend le style au point de soutenir, contre l'académisme qui admire l'Antiquité, le style néogothique dont l'Angleterre et l'Allemagne donnent encore l'exemple. Le malheur voulut que ses dernières années soient mélancoliques et un discours de deux jours au congrès de Malines en Belgique (1863) sera résumé dans le fameux slogan d'« une Église libre dans un État libre ». Ceci, laissant de côté la question du financement, ne faisait que reprendre une formule de Cavour qui, lui, n'y voyait qu'un slogan pour favoriser l'unité italienne. Mais, par une cabale de « l'intégrisme franco-wallon » [*sic*], ces mots d'un orateur emporté par son élan vont se retourner contre lui et, après la publication du *Syllabus*, susciter sa deuxième condamnation. Et, même atténués par la subtilité de Mgr Dupanloup – qui ressort la vieille distinction scolastique de la thèse et de l'antithèse –, ils laisseront ce chevalier de la foi isolé et ce, d'autant qu'il va utiliser ses dernières forces à batailler contre l'infaillibilité pontificale que le Concile de Vatican I s'apprêtait proclamer. Si bien qu'en dépit de l'amitié d'un Guizot, réconciliée au soir de sa vie, nous raconte Laurent Theiss, Montalembert mourra si solitaire qu'un moment, ses amis ont pu craindre qu'il ne meure excommunié.

Il est dommage que ce colloque – si riche en ouvertures inattendues, telles que la musique, la culture européenne ou la caricature – fasse l'impasse sur Albert de Broglie, constitutionnel, mentionné par Jacqueline Lalouette pour la seule raison de son opuscule sur la souveraineté

pontificale. Or, le jeune Broglie avait été le collègue de Montalembert dans le *Correspondant* des années 1855-1870 et, après sa mort, suivie des tragédies militaire et civile de Sedan et de la Commune, les catholiques libéraux du *Correspondant* trouveront grâce à Broglie leur brève chance lorsque l'Assemblée nationale élue en 1871 votera en 1873 le Septennat constitutionnel (inventé par Broglie pour détourner les légitimistes de l'impossible royauté) et ensuite, en 1875, le Sénat territorial, auquel Broglie rallie ses amis pour les mêmes raisons « antibonapartistes » que Gambetta. *Last but not least*, ces votes ouvrent la voie

à Wallon qui, déjà rédacteur heureux des amendements de 1875, devient ensuite ministre de l'Instruction publique, le temps de faire voter juste avant la crise de 1877 la liberté de l'enseignement supérieur. Ceci, achevant le démantèlement du monopole universitaire créé par Napoléon, signait l'apport des catholiques libéraux à la République constitutionnelle. Ce que le Conseil constitutionnel confirmera en 1977, c'est-à-dire avec un siècle de retard.

Odile Rudelle -
Cevipof